la TOUR DE GARDE

Annonciatrice du ROYAUME DE JÉHOVAH

15 MAI 1951

Journal bimensuel

POURQUOI LES TÉMOINS DE JÉHOVAH NE SONT PAS DES PACIFISTES

PACIFISME ET OBJECTION DE CONSCIENCE — Y A-T-IL UNE DIFFÉRENCE?

LA COUR D'APPEL FÉDÉRALE CENSURE UN CONSEIL DE RÉVISION PARTIAL

"VOUS ÊTES MES TÉMOINS", DIT JÉHOVAH.—Es.43:12

LE BUT DE « LA TOUR DE GARDE »

Dans les temps bibliques on bâtissait des tours en des points stratégiques d'où les sentinelles pouvaient voir tout ce qui se passait, avertir de l'approche d'un danger ou annoncer une bonne nouvelle. Notre périodique est une tour symbolique édifiée en un tel endroit, parce qu'il est basé sur la sagesse la plus élevée, c'est-à-dire sur la Parole de Dieu. Cette position l'élève au-dessus des controverses, des préjugés raciaux, nationaux et politiques, et le libère de toute partialité. Il n'est lié à aucune croyance traditionnelle, mais son message progresse et se précise à mesure que la lumière croissante éclaire les desseins et les œuvres de Dieu. — Habakuk 2: 1–3.

Il voit les choses d'un point de vue scriptural. Lorsqu'il considère la génération actuelle, cupide, inique, hypocrite, athée, consumée par les guerres, les famines, les pestes, la confusion, la crainte et la persécution de minorités méprisées, il ne répète pas ce vieux dicton sans valeur selon lequel l'histoire est un perpétuel recommencement. Averti par les prophéties bibliques il voit dans ces choses les signes de la fin de ce monde; mais avec une confiance joyeuse il voit aussi, derrière ces malheurs et grandes ouvertes pour nous recevoir, les portes d'un monde nouveau.

Considérée de ce point de vue, « La Tour de Garde » est comme la sentinelle digne de confiance qui se tient sur une tour, attentive à ce qui se passe, prête à noter tout signe de danger et indiquer avec assurance la voie du salut. Elle annonce le royaume de Jéhovah établi par l'intronisation de Christ dans les cieux, elle pourvoit à la nourriture spirituelle de ses cohéritiers, encourage les hommes de bonne volonté par de glorieuses perspectives de vie éternelle sur une terre paradisiaque, et nous réconforte par la promesse de la résurrection des morts.

Elle n'est pas dogmatique, mais sa voix retentit avec assurance car son message est basé sur la Parole de Dieu. Elle ne publie pas des interprétations particulières des prophéties, mais elle attire l'attention sur les événements, les met en parallèle avec les prophéties et chacun peut constater leur parfaite harmonie, voir avec quelle précision Jéhovah interprète sa propre prophétie. Dans l'intérêt de notre salut elle reste fidèlement attachée à la vérité contenue dans la Bible, et ne considère les nouvelles religieuses qu'en général.

Soyez vigilants en ces temps périlleux, tel est le conseil de Dieu. Veillez donc en lisant régulièrement « La Tour de Garde ».

IMPRIMEUR ET EDITEUR: WATCH TOWER BIBLE & TRACT SOCIETY
Allmendstrasse 39, Berne 22
Editeur principal: 117, Adams Street, Brooklyn 1, N. Y., U. S. A.
N. H. Knorr, Président — Grant Suiter, Secrétaire
Editeur pour la Suisse: Association des témoins de Jéhovah de Suisse
Rédacteur responsable: François Zurcher

« Ils seront tous enseignés de Jéhovah. » — Jean 6: 45, *NW;* Esaïe 54: 13

TABLE DES MATIÈRES

La Cour d'appel fédérale censure un conseil de révision partial — 147
Pourquoi les témoins de Jéhovah ne sont pas des pacifistes — 148
Pacifisme et objection de conscience — Y a-t-il une différence? — 152
Textes quotidiens et commentaires — 157
Période de témoignage « La langue pure » — 160
Etudes de « La Tour de Garde » — 160

Abréviations employées dans « La Tour de Garde » pour les versions de la Bible mentionnées ci-dessous

AS - Vers. Stand. Amér. (angl.)
AT - Une Trad. Amér. (angl.)
CR - Version de Crampon
Da - Version de J. N. Darby
Dy - Vers. Cath. Douay (angl.)
ED - Emph. Diaglott (angl.)
KJ - Vers. Roi Jacques (angl.)
La - Version de Lausanne
Le - Vers. de Leeser I. (angl.)
LXX- Vers. des Sept. (angl.)
Mo - Vers. de J. Moffatt (angl.)
NW - Trad. Monde Nouv. (angl.)
Ro - Vers. de Rotherham(angl.)
RS - Vers. Standard Rév.(angl.)
Sy - Version Synodale
Yg - Vers. de R. Young (angl.)

S'il n'y a pas d'indication, la Bible employée est la version de L. Segond

Tirage de ce numéro: 1 235 000 — **Prix du numéro: 25 ct.**

PARAIT DANS LES LANGUES SUIVANTES

Deux fois par mois		Une fois par mois	
Afrikaans	Ilocano	Arabe	Portugais
Allemand	Italien	Canarèse	Russe
Anglais	Norvégien	Chishona	Siamois
Cébu-Visayan	Pangasinan	Cinyanja	Sikololo
Danois	Slovène	Civemba	Slovaque
Espagnol	Suédois	Grec	Tvi
Finnois	Tagala	Ibo	Ukrainien
Français	Visayan	Malayâla	Yorouba
Hollandais	Zoulou	Polonais	

Bureaux de la Watch Tower Society	Abonnement annuel
Amérique, U. S., 117 Adams Str., Brooklyn 1, N. Y.	$ 1.—
Belgique, 28 av. Gén. Eisenhower, Bruxelles 3, Chèques post. 969.76	fr. 60.—
Canada, 40 Irwin Avenue, Toronto 5, Ontario	$ 1.—
France, Association « Les Témoins de Jéhovah », 2 Villa Guibert, Paris 16e, C.C.P. Paris 6.072.27	fr. 350.—
Haïti, 32 rue Capois, Port-au-Prince	gdes 5
Suisse, 39 Allmendstrasse, Berne 22, C. de chèques III 3319	fr. 5.—

Les versements devraient être effectués au bureau de votre pays selon un mode de versement donnant toute garantie pour le paiement. Berne accepte les versements provenant de pays où il n'existe pas de bureau, et dans ce cas par mandat international seulement. Les prix des abonnements dans les divers pays susmentionnés sont donnés d'après le taux des valeurs local. L'avis d'expiration (avec formule de renouvellement) est envoyé au moins deux numéros avant la fin de l'abonnement. Tout changement d'adresse parvenant à notre bureau devient effectif en l'espace d'un mois. Envoyez votre ancienne et votre nouvelle adresse.

Printed in Switzerland

La TOUR DE GARDE
Annonciatrice du ROYAUME DE JÉHOVAH
Vol. XLIX 15 Mai 1951 № 10

LA COUR D'APPEL FÉDÉRALE CENSURE UN CONSEIL DE RÉVISION PARTIAL

Le 18 octobre 1950, la Cour d'Appel des Etats-Unis, à Cincinnati, annula une fois de plus les condamnations qui frappaient deux ministres témoins de Jéhovah. Deux fois condamnés, Pierre Niznik et Raymond Comodor, évangélistes missionnaires à temps partiel (proclamateurs de groupe), en Pensylvanie, furent relâchés et les jugements portés contre eux annulés. Le refus du Conseil de Révision de les classer comme ministres de la religion, servit de base à l'annulation. La Cour déclara que l'action du Conseil était nulle et non avenue, contraire aux règlements, arbitraire et discriminatoire.

Lors du second procès, les membres du Conseil avaient tenté de justifier leur refus de les exempter du service militaire. Ils déclarèrent qu'ils avaient examiné les dossiers et qu'après avoir fait cela ils avaient décidé que ces recrues ne devraient pas être classées dans la catégorie des ministres. Ils ne discutèrent pas ni ne contestèrent les faits irréfutables présentés par les recrues et concernant leur passé, leur éducation et leur activité dans le ministère. La véracité des déclarations qu'ils firent oralement et soumirent par écrit ne fut pas mise en doute. Mais, c'était uniquement parce qu'ils étaient témoins de Jéhovah, qu'ils n'avaient pas fréquenté un séminaire religieux orthodoxe ni été « régulièrement » ordonnés selon le cérémonial et le rituel orthodoxes, que le Conseil ignora les lois qui concernent dans de tels cas le classement des ministres et refusa l'exemption. En annulant les condamnations, la Cour déclara:

« Bien que les membres du Conseil de Révision se soient acquittés des longs et durs devoirs patriotiques, néanmoins, leur décision à cet égard selon laquelle les appelants n'avaient pas le droit d'être classés dans la catégorie des ministres de la religion n'était fondée ni sur les témoignages ou les renseignements contenus dans les dossiers des appelants, ni sur la certitude que les déclarations qu'ils firent étaient vraies, mais sur le fait qu'ils étaient membres des témoins de Jéhovah. La loi relative au classement des ministres était claire dans ce cas.

« (a) Dans la catégorie IV-D sera placée toute recrue qui est un ministre de la religion reconnu ou dûment ordonné... (b) Un ministre reconnu de la religion est un homme qui ordinairement prêche et enseigne les principes religieux d'une église reconnue, d'une secte ou d'une organisation religieuse dont il est membre, sans avoir été ordonné cérémonieusement ministre de la religion; et qui est reconnu comme ministre par cette église, secte ou organisation. Paragraphe 622.44 des lois sur le service militaire (Selective Service Regulations).

« Le mépris de cette clause, et le refus de classer les appelants comme ministres de la religion pour la seule raison qu'ils étaient membres d'une secte religieuse, qu'ils n'avaient pas suivi les cours d'une école religieuse et qu'ils n'avaient pas été régulièrement ordonnés, étaient des actes arbitraires, contraires à la loi et aux règlements. Lors du classement d'une recrue, aucune discrimination ne devra être faite pour ou contre lui à cause de sa race, de sa croyance, de sa qualité de membre d'une organisation ouvrière, politique, religieuse, ou autre ou de son activité au sein de cette organisation. La justice qui doit être rendue à chaque recrue doit être égale et équitable. » Paragraphe 623.1(c) des lois sur le service militaire (Selective Service Regulations).

« En conséquence, le classement fait par le Conseil local était non valable et son effet nul. Les jugements sont donc cassés, les condamnations annulées et les appelants relaxés. »

La revue religieuse *The Christian Century* (Le Siècle chrétien) rappela les milliers d'autres cas où des témoins de Jéhovah se trouvèrent impliqués, et qui eurent pour conséquence le refus de leur classement comme ministres et leur condamnation à de longues peines d'emprisonnement. Les éditeurs, approuvant la Cour pour avoir mis fin à ces sentences arbitraires et capricieuses, écrivirent: « Depuis que s'est présenté le premier cas relatif aux Témoins, ce périodique a soutenu que la désignation de ministres n'incombe pas à l'Etat mais que c'est une fonction d'église. Nous espérons que le Conseil de Révision acceptera la décision prise par la cour fédérale. L'agence du gouvernement n'aurait jamais dû se permettre d'être entraînée dans une question ecclésiastique de ce genre, et, maintenant que la cour a ouvert la voie... elle devrait se dépêcher de profiter de l'occasion. »

La Cour et cette publication sont d'accord pour admettre que, si une personne doit être reconnue comme ministre, cela ne doit pas être déterminé par les standards orthodoxes des organisations religieuses populaires ou par des préjugés. Tous deux invitent les Conseils de Révision à appliquer impartialement le décret et les règlements. w 15/2/51

POURQUOI LES TÉMOINS DE JÉHOVAH NE SONT PAS DES PACIFISTES

« Jéhovah est un homme de guerre; Jéhovah est son nom. » — Ex. 15: 3, AS, Cr.

« LES témoins de Jéhovah! Simplement une bande de pacifistes! » C'est ainsi que s'écrieront avec mépris de très nombreuses personnes. Elles ont été amenées à penser cela à cause des accusations lancées contre eux par leurs ennemis. Mais les témoins sont-ils des pacifistes cherchant à se réfugier sous le couvert de l'« objection de conscience » par crainte de se battre? Cherchons ici honnêtement la réponse juste et impartiale à cette question d'actualité. Qu'ont-ils à dire pour leur défense?

[2] Lors de l'assemblée internationale de 1950 des témoins de Jéhovah, tenue au Yankee Stadium de New-York, 10 000 délégués étrangers étaient présents, venus de plus de soixante autres pays. La plupart d'entre eux avaient été en butte à une grande injustice religieuse, à la gêne, aux privations, aux désagréments, car ils furent obligés de se laver de l'accusation de « pacifisme outrancier ». Dans l'après-midi du vendredi 4 août, au cours de l'assemblée, un meeting de protestation fut tenu, à l'issue duquel les 70 000 délégués américains adoptèrent à l'unanimité, en présence de ces frères étrangers, une déclaration de « Regret et Protestation »; et à la fin de l'après-midi, un million d'exemplaires de celle-ci furent distribués. Cette feuille de quatre pages attirait vigoureusement l'attention sur « la Discrimination fondée sur la Fausse Accusation de Pacifisme » et disait: « Le fait de nous décrier en prétendant que nous sommes des pacifistes outranciers est sans fondement; c'est un mensonge délibéré destiné à nous causer du tort, à nous et à cette assemblée internationale. Ils ont agi ainsi que le prophétisaient les Ecritures; ils « ourdissent le mal au moyen de la loi. » — Psaume 94: 20, *KJ*. Le pacifisme outrancier n'est pas ce que nous prêchons. Nous ne sommes pas des pacifistes... Nous accuser d'être des pacifistes outranciers est un mensonge. »

[3] Comme cela est défini dans le *New International Dictionary* de Webster (2me édition de 1943 non abrégée), le mot *pacifisme* signifie: « Opposition à la guerre ou à l'emploi de la force militaire dans un dessein quelconque; plus spécialement, attitude d'esprit s'opposant à toute guerre, accentuant les défauts de l'instruction militaire et le coût de la guerre et recommandant le règlement des conflits internationaux uniquement par arbitrage. » On ne saurait accuser la Bible elle-même d'enseigner un tel pacifisme, ni les témoins de Jéhovah qui s'en tiennent très scrupuleusement à la Bible.

[4] Quand les hommes expriment un jugement sur les témoins de Jéhovah, ils ont tendance à penser qu'il ne s'agit là que d'un groupement religieux ayant moins d'un siècle d'existence. Il est exact que ce nom unique n'apparut qu'en 1931 lorsque, par acclamations publiques, ces fidèles chrétiens de toute la terre adoptèrent des résolutions rejetant les appellations méprisantes que leurs ennemis leur avaient données, et acceptant le nom scriptural de « témoins de Jéhovah ». Mais leur histoire couvre beaucoup plus qu'un siècle. Déjà au huitième siècle avant Christ, la prophétie déclara au peuple choisi de Dieu: « Vous êtes mes témoins, dit Jéhovah, et mon serviteur que j'ai choisi;... j'ai annoncé, j'ai sauvé, j'ai laissé voir; et il n'y avait pas de dieu étranger parmi vous: c'est pourquoi vous êtes mes témoins, dit Jéhovah, et je suis Dieu. » (Es. 43: 10–12, *AS*) En fait, l'histoire des témoins de Jéhovah remonte jusqu'au fils d'Adam, Abel, qui fut tué par son frère Caïn pour avoir reçu de Jéhovah Dieu un témoignage favorable. L'apôtre Paul confirme ce fait dans les chapitres 11 et 12 de sa lettre aux Hébreux. Dans toute cette histoire, de près de six mille ans, le récit omet de présenter les témoins de Jéhovah comme accusables d'« opposition à la guerre ou à l'emploi de la force militaire dans un dessein quelconque », qui est la définition du pacifisme.

[5] Nous pourrions parcourir la liste des témoins de Jéhovah depuis Abraham pour montrer que ce ne furent pas des pacifistes. L'apôtre Paul nous parle d'Abraham « revenant du massacre des rois » et recevant la bénédiction du Roi Melchisédek. (Héb. 7: 1–4, *KJ;* Gen. 14: 14–21) Il parle de Moïse qui conduisit les Israélites aux frontières de la Terre promise. Puis il mentionne un point important de la guerre que livra Josué pour effacer de la Terre promise les habitants païens immoraux, et il ajoute: « Et que dirai-je encore? Car le temps me manquerait pour parler de Gédéon, de Barak, de Samson, de Jephthé, de David, de Samuel, et des prophètes, qui, par la foi, vainquirent des royaumes, exercèrent la justice, obtinrent des promesses, fermèrent la gueule des lions, éteignirent la puissance du feu, échappèrent au tranchant de l'épée, guérirent de leurs maladies, furent vaillants à la guerre, mirent en fuite des armées étrangères. » (Héb. 11: 30–34) Chacun de ceux que Paul cite ici était un combattant. Jéhovah leur donnait la victoire. C'est seulement parce que Jérusalem se révéla infidèle à Dieu après les avertissements répétés de Ses témoins que Jéhovah abandonna les Juifs aux armées babyloniennes et ne combattit pas pour eux. Il les avait avertis du châtiment qu'apporterait la désobéissance et ainsi, il le laissa venir sur eux en justification de sa parole. — Deut. 28: 36–67.

LES COMBATTANTS NÉHÉMIE, MARDOCHÉE ET ESTHER

[6] Pendant soixante-dix ans, les Juifs ou Israélites furent exilés dans les provinces babyloniennes. Se joignirent-ils aux armées de Babylone et se battirent-ils pour sa domination mondiale? Non, bien que quelques Juifs tels que Daniel et ses trois compagnons hébreux aient été employés dans les services gouvernementaux en dépit de leur consciencieuse adoration de Jéhovah Dieu. Bien que ces trois Hébreux

1 A quelle question relative aux témoins de Jéhovah cherchons-nous ici la réponse?
2 Quelle déclaration firent-ils à ce sujet au Yankee Stadium? Pourquoi?
3 Quelle est la définition de pacifisme? Peut-on en accuser les témoins?
4 Jusqu'où remonte leur histoire? Les rend-elle accusables de pacifisme?
5 Comment Paul montre-t-il que ce furent des combattants? Qui leur donna la victoire?
6 Les Juifs exilés se battirent-ils dans les rangs des armées de Babylone ou non? Pourquoi?

aient été des serviteurs haut placés du gouvernement, ils refusèrent cependant de violer leur conscience, de s'incliner devant le décret de l'empereur Nebucadnetsar et de commettre un acte d'idolâtrie en saluant le symbole de l'Etat politique, la statue d'or que le dictateur avait élevée pour qu'elle soit unanimement adorée par tous les éléments de son empire. (Dan. 3:1–30) Lorsque Babylone fut renversée, les Israélites captifs ne se trouvèrent pas mêlés à ses armées qui luttèrent pour éviter sa chute. Ils savaient que la prophétie de Jéhovah avait prédit sa chute; de ce fait, pourquoi lutter contre l'accomplissement de la prophétie divine et combattre pour une puissance mondiale oppressive?

[7] Sous la nouvelle domination des Mèdes et des Perses victorieux, Daniel, déjà âgé, fut pris au service du gouvernement du roi Darius le Mède. Il devint le président principal de tous les satrapes du roi. Lorsque les ennemis jaloux ne purent trouver aucun motif contre Daniel, excepté sa fidèle obéissance à la loi de son Dieu Jéhovah, alors ils ourdirent le mal contre lui au moyen de la loi. Bien qu'il fût menacé d'être jeté dans la fosse aux lions, et que sa position au gouvernement fût en jeu, Daniel refusa de violer sa conscience. Il ne s'inclina pas devant la loi impériale interdisant de prier Jéhovah et exigeant que chacun devait se tourner en toutes choses vers l'Etat politique. Daniel ne rendit à l'empereur que ce qui lui appartenait, mais à Dieu l'adoration et l'obéissance qui étaient son dû. Dieu ferma la gueule des lions pour lui, mais ceux qui avaient ourdi le mal contre lui par une loi artificieuse furent eux-mêmes jetés aux lions. — Dan. 6:1–28.

[8] Cyrus le Perse succéda à Darius au rang de gouverneur. Au cours de sa première année, les Juifs captifs furent autorisés à repartir à l'emplacement de Jérusalem pour rebâtir le temple de Jéhovah. Ils n'eurent pas à combattre pour leur libération par la force des armes militaires, mais le Dieu tout-puissant les restaura à cause de son nom et en raison de leur repentir et de leur dévouement à son adoration. Mais même après ce retour dans leur patrie, les Juifs ne devinrent pas des pacifistes.

[9] Ce fait est remarquable en ce qui concerne Néhémie. C'était un Juif employé par le gouvernement en tant qu'échanson et conseiller personnel du roi perse Artaxerxès. Il fut fait gouverneur de la province juive en Palestine et fut envoyé là-bas pour faire bâtir de solides murailles autour de la ville de Jérusalem restaurée. Les ennemis païens accusèrent Néhémie d'essayer de se séparer de l'empire. « Ils se liguèrent tous pour venir attaquer Jérusalem et pour y porter le trouble. » Quelle initiative prit Néhémie? Il ne manqua pas de compter sur Dieu, car il savait que « si l'Eternel ne garde la ville, celui qui la garde veille en vain ». (Ps. 127:1) Aussi le récit nous dit: « Alors nous priâmes notre Dieu, et nous établîmes des gardes, de jour et de nuit, pour nous garantir de leurs attaques... Après avoir tout inspecté, je me levai, et je dis aux notables, aux magistrats et au reste du peuple: « Ne les craignez point! Souvenez-vous du Seigneur qui est grand et redoutable, et combattez pour vos frères, vos fils et vos filles, pour vos femmes et pour vos foyers. » A partir de ce moment, les bâtisseurs poursuivirent la construction de la muraille armés de lances, de boucliers, d'arcs, de cottes de mailles et l'épée pendue au côté. De cette façon, la conspiration échoua. (Néh. 4:8–23, *Sy*) La cause de Dieu était impliquée ainsi que la liberté de son peuple pour qu'il puisse l'adorer librement. Voilà pourquoi ces Israélites avaient choisi de combattre. Ce n'était pas pour la gloire et la puissance de l'empire perse qu'ils combattaient. Ils combattaient pour leurs frères qui appartenaient à l'organisation de Dieu et qui l'adoraient.

[10] Dans d'autres provinces de l'empire perse, les Juifs ne faisaient également pas montre de pacifisme. Plus de soixante ans après le retour d'un reste juif à Jérusalem, les Juifs de tout l'empire furent incriminés par un ennemi religieux ayant une haute fonction gouvernementale. Ils étaient différents de tous les autres peuples; outre la législation de l'empire, ils avaient les lois de Jéhovah régissant leur adoration de Dieu. Aussi le méchant ennemi Haman dit au roi: « Ses lois diffèrent de celles de toutes les autres nations et il n'observe point les lois du roi. Il n'est donc pas de l'intérêt du roi de laisser ces gens-là en paix. » Il demanda donc, et obtint qu'une loi fût promulguée d'après laquelle ils devaient être anéantis avant que n'eût lieu une nouvelle pâque. — Esther 3:8–15, *Sy*.

[11] Sur le conseil de Mardochée le Juif, la reine Esther livra un combat légal jusque devant le plus haut représentant de la justice de l'empire, le roi Assuérus lui-même. Risquant sa propre vie, elle implora du soulagement pour son peuple, dévoilant en même temps les méchants desseins de leur ennemi religieux, Haman. Ce persécuteur pervers fut pendu à la potence qu'il avait fait dresser pour Mardochée, et ce dernier accéda à une place plus élevée dans le gouvernement perse. Avec l'autorisation de l'empereur, il rédigea une loi qu'il ajouta aux statuts gouvernementaux et permettant aux Juifs, au jour fixé où ils devaient être assaillis par leurs ennemis, de « se rassembler et de défendre leur vie, de détruire, de tuer et de faire périr, avec leurs petits enfants et leurs femmes, tous ceux de chaque peuple et de chaque province qui prendraient les armes pour les attaquer. » Les Juifs refusèrent-ils pacifiquement d'agir selon cette loi leur permettant de se défendre par la force des armes? Non! Les 13me et 14me jours de leur dernier mois, Adar, ils combattirent vaillamment pour la défense de leur propre vie et de celle de leurs frères. Jéhovah Dieu était avec eux dans ce combat; il leur accorda la victoire et accomplit

7 Comment Daniel agit-il à l'égard de l'ingérence de l'Etat dans l'adoration de Dieu?

8, 9 Après leur retour d'exil de Babylone, les Juifs devinrent-ils des pacifistes? Comment Néhémie éclaire-t-il cette question?

10, 11 Comment cela est-il également montré dans le cas de Mardochée et d'Esther?

son propre commandement prophétique selon lequel tous les Amalécites devaient être détruits jusqu'au dernier. Il se servit des Juifs, ses témoins, comme ses exécuteurs. — Esther 8: 10 à 9: 16; Ex. 17: 13–16.

PAS DE CHANGEMENT EN FAVEUR DU PACIFISME À LA FIN DU MONDE

[12] Beaucoup de nos lecteurs ou de nos fonctionnaires publics peuvent demander: Si les témoins de Jéhovah d'aujourd'hui sont ainsi liés par une chaîne ininterrompue à ces témoins des temps anciens ayant une telle histoire, comment se fait-il qu'ils ne continuent pas cette tradition de combats militaires? Pourquoi ne les trouve-t-on pas dans les rangs des armées de la chrétienté? Pourquoi cherchent-ils à être exemptés du service militaire? Pourquoi vont-ils même jusqu'à refuser d'entrer dans les camps du Service Public soutenus par ou pour les pacifistes et les objecteurs de conscience, et de participer à la défense ou à l'effort de guerre? Demandez-en la raison aux témoins de Jéhovah et ils vous diront que ce n'est pas parce qu'ils sont devenus pacifistes. C'est parce que leur conscience ne leur permet pas de prendre part à de tels efforts de guerre et de défense déployés par la chrétienté et le reste du monde et cette objection de conscience est fondée sur la Parole de Dieu, la Bible. Mais, demanderez-vous, comment peuvent-ils être des objecteurs de conscience et en même temps ne pas être des pacifistes? Ils ne s'opposent pas aux guerres entre les nations et ils ne se mêlent pas à l'effort de guerre de ces nations ni à quelqu'un qui peut consciencieusement se joindre à cet effort. Ils se battent uniquement lorsque Dieu le leur commande, car c'est alors une guerre théocratique.

[13] Si aujourd'hui les témoins de Jéhovah proclamaient être des pacifistes, cela signifierait qu'ils renient tous les témoins de Jéhovah préchrétiens qui prirent les armes pour défendre la souveraineté universelle de Jéhovah et sa nation théocratique, Israël. Mais nous ne pouvons faire ce renoncement. Jésus-Christ ne l'a jamais fait, et il est le plus grand témoin de Jéhovah qui gagna le titre de « témoin fidèle et véritable ». (Apoc. 3: 14) Jéhovah lui-même n'est pas un pacifiste. Ses témoins ne le sont pas non plus, bien qu'ils soient objecteurs de conscience. Jésus n'était pas un pacifiste quoiqu'il n'existe aucun témoignage prouvant qu'il ait jamais pris des armes charnelles pour se défendre. Bien, dites-vous, mais Jésus ne fit-il pas un fouet avec des cordes pour chasser les vendeurs du temple de Jérusalem? Oui, mais le récit ne dit pas qu'il se servit de son fouet contre les hommes qui vendaient, mais il l'utilisa pour frapper leurs moutons et leur bétail qu'ils avaient introduits dans ce lieu sacré, faisant « de la maison de mon Père une maison de trafic ». — Jean 2: 13–16.

12 Pourquoi les témoins d'aujourd'hui ne continuent-ils pas ces traditions de combats militaires, bien qu'ils proclament ne pas être des pacifistes?
13 Si nous proclamions être des pacifistes, que devrions-nous logiquement avoir à faire à l'égard des témoins préchrétiens? Pourquoi ne pouvons-nous pas faire cela?

[14] Mais vous objecterez encore: Après avoir institué le Mémorial avec ses disciples, Jésus ne leur dit-il pas, avant d'aller à Gethsémané: « Que celui qui n'a point d'épée vende son vêtement de dessus et en achète une »? Et quand ses disciples dirent, « Maître, regarde! voici deux épées », il leur répondit: « C'est suffisant. » (Luc 22: 36–38, *NW*) Oui, mais par là, Jésus leur faisait comprendre qu'il allait être arrêté par une bande armée dans des circonstances qui pourraient amener une résistance armée. Les faits qui se déroulèrent montrent que Jésus ne recourut pas à l'épée lors de son arrestation illégale. Pourquoi, alors, suggéra-t-il de se procurer une épée et laissa-t-il en emmener au moins une à Gethsémané? Il le fit pour montrer qu'il ne choisissait pas le recours à la résistance armée, mais qu'il se rendrait volontairement en accord avec la volonté de son Père. Pierre essaya d'opposer une résistance armée, se servit de son épée et coupa l'oreille d'un homme. Alors Jésus dit à Pierre: « Remets ton épée à sa place; car tous ceux qui prendront l'épée périront par l'épée. Penses-tu que je ne puisse pas invoquer mon Père qui me donnerait à l'instant plus de douze légions d'anges? Comment donc s'accompliraient les Ecritures, d'après lesquelles il doit en être ainsi? » (Mat. 26: 52–54) D'après le récit de Jean, Jésus ajouta: « La coupe que le Père m'a donnée, ne devrais-je pas la boire certainement? » (Jean 18: 11, *NW*) Ainsi, nous voyons pourquoi Jésus a agi d'une façon qui, pour certains, semble être en accord avec le pacifisme. Cependant, il ne devait pas aller devant la cour de son Père ou devant les cours du pays sous l'accusation de résistance armée. Il ne s'exposa pas à être tué en résistant par les armes; il devait mourir volontairement d'une manière sacrificatoire, comme un agneau conduit à la boucherie.

EN ACCORD AVEC LA PROPHÉTIE ET LEUR MESSAGE

[15] Les témoins de Jéhovah imitent Jésus et obéissent à ses instructions. C'est pourquoi ils ne se sont pas joints aux armées du monde et n'ont pris part en aucune manière aux efforts de guerre des nations. Cela ne veut pas dire qu'ils sont des pacifistes opposés à la guerre, y résistant, et s'interposant entre les gouvernements de ce monde lorsqu'ils s'engagent dans les guerres d'agression ou de défense. Ils ne pourraient être des réfractaires à la guerre car ils se soumettent à l'accomplissement des paroles de Jésus concernant la consommation de ce système de choses. Lorsque ses disciples lui demandèrent: « Dis-nous: Quand seront ces choses, et quel sera le signe de ta présence et de la consommation du système de choses? », il leur dit: « Vous allez entendre parler de guerres et de bruits de guerres; veillez à ne pas être terrifiés. Car ces choses doivent avoir lieu, mais ce ne sera pas encore la fin définitive. Car nation s'élèvera contre nation et royaume contre royaume,

14 Quand Jésus dit à ses apôtres de vendre un vêtement pour acheter une épée, voulait-il dire par là que nous devons prendre l'épée? Que montra sa conduite?
15 Eu égard à la prophétie de Jésus, pourquoi ne pouvons-nous être des pacifistes?

et il y aura des disettes et des tremblements de terre d'un endroit à l'autre. Toutes ces choses sont un commencement des douleurs et de la détresse.» (Mat. 24: 3, 6–8, *NW*) Ainsi, comment les témoins chrétiens de Jéhovah pourraient-ils s'opposer à des guerres de ce monde ou essayer de les empêcher puisque Jésus a prophétisé qu'elles auraient sûrement lieu? Jésus ne leur dit pas qu'ils seraient mêlés au combat. Ils entendraient seulement les combats qui auraient lieu autour d'eux, ou alors ils entendraient les comptes rendus des guerres qui auraient lieu ailleurs.

[16] Si aujourd'hui les témoins de Jéhovah étaient des pacifistes, ils devraient alors, pour être logiques, s'opposer à la guerre de Jéhovah contre le monde entier du Diable au front de bataille d'Armaguédon. Ils ont vu, ainsi que l'a prédit Zacharie, les nations de ce monde assaillir l'organisation visible de Dieu, son peuple dont il est parlé prophétiquement comme de « Jérusalem », durant la guerre mondiale de 1914–1918. Maintenant, ils attendent que s'accomplisse sous peu le reste de sa prophétie, à savoir: « Et Jéhovah sortira et combattra contre ces nations, comme lorsqu'il combat en un jour de bataille... Et Jéhovah mon Dieu viendra, tous les saints avec toi... Et Jéhovah deviendra roi sur toute la terre; en ce jour-là, Jéhovah sera unique et son nom sera unique.» (Zach. 14: 1–3, 5–9, *Cr*) Il y aura alors un grand massacre préfiguré par le massacre des ennemis de Dieu qui marchaient à l'attaque de Jérusalem aux jours du roi Josaphat. C'est pourquoi il appelle le champ de bataille « la vallée de Josaphat » et il invite toutes les nations de ce monde à y descendre. (II Chron. 20: 1–25) Il donne l'ordre:

[17] « Proclamez ceci parmi les nations, préparez la guerre, réveillez les hommes forts; qu'ils approchent, qu'ils montent, tous les hommes de guerre! De vos socs forgez des épées, et de vos serpes, des javelines. Que le faible dise: Je suis fort! Accourez et venez, vous, toutes les nations, de toute part, et rassemblez-vous! Là, Eternel [Jéhovah], fais descendre tes hommes forts! Que les nations se réveillent et montent à la vallée de Josaphat, car là je m'assiérai pour juger toutes les nations, de toute part. Mettez la faucille, car la moisson est mûre; venez, descendez, car le pressoir est plein, les cuves regorgent; car leur iniquité est grande. Multitudes, multitudes, dans la vallée de jugement! car le jour de l'Eternel [Jéhovah] est proche dans la vallée de jugement. Le soleil et la lune seront obscurcis, et les étoiles retireront leur splendeur; et l'Eternel [Jéhovah] rugira de Sion, et de Jérusalem il fera entendre sa voix, et les cieux et la terre trembleront; et l'Eternel [Jéhovah] sera l'abri de son peuple.» — Joël 3: 9–16, *Da*.

16–18 (a) S'ils étaient des pacifistes, à quelle prochaine action de Jéhovah devraient-ils s'opposer? (b) Quelle proclamation non pacifiste leur fait-il faire?

[18] Les témoins de Jéhovah d'aujourd'hui sont ceux qui ont reçu l'ordre de transmettre cette proclamation aux nations, et c'est ce qu'ils font. Ainsi, comment pourraient-ils faire cela et être en même temps des pacifistes?

[19] Par ses actions entreprises depuis 1914, Jésus-Christ ne saurait jamais être accusé d'être un pacifiste. Pourquoi? Parce que depuis cette date, Satan le Diable et ses démons ont été chassés du ciel, et il est descendu sur notre terre animé d'une grande colère, sachant que maintenant il n'a plus que peu de temps. Les malheurs indicibles qui frappent aujourd'hui la terre et la mer auxquels s'adjoignent tous les autres accomplissements prophétiques prouvent ce fait. Comment Satan fut-il précipité sur la terre? L'Apocalypse 12: 1–12 répond que, après la naissance du royaume de Dieu et l'intronisation de son Fils Jésus-Christ, une « guerre éclata dans le ciel ». N'étant pas pacifiste, ce fut ce Roi Jésus-Christ qui combattit contre Satan et ses démons et les précipita sur son marchepied, la terre. Maintenant, Satan humilié, emploie ses démons pour conduire toutes les nations à Armaguédon pour la « guerre du grand jour de Dieu le Tout-Puissant ». (Apoc. 16: 14–16, *NW*) Mais qui sont les « hommes forts » de Jéhovah qu'il fait descendre dans la « vallée de jugement » pour régler définitivement le litige capital relatif à la domination du monde? Ce sont l'« Agneau de Dieu » et les anges qui combattirent sous ses ordres, lors de la « guerre dans le ciel » contre Satan. Sur terre, Celui qui était semblable à un agneau paraissait être un pacifiste, mais maintenant, il est le « Lion de la tribu de Juda ». (Apoc. 5: 5, 6) A ce guerrier intrépide le Psaume 110: 4–6 dit: « Le Seigneur,* à ta droite, brise des rois au jour de sa colère. Il exerce la justice parmi les nations: tout est plein de cadavres; il brise des têtes sur toute l'étendue du pays. » Lisez la description vivante du guerrier royal de Jéhovah Dieu en Apocalypse 19: 11–16. Que les nations militarisées sans exception sachent qu'elles subiront toutes une défaite définitive dans cette guerre universelle d'Armaguédon et que la course aux armements sera enfin arrêtée pour toujours.

[20] Après Armaguédon, ceux qui ont survécu du côté du vainqueur, le côté de Jéhovah, pourront jouir d'une paix parfaitement assurée. Alors, « de leurs glaives ils forgeront des hoyaux, et de leurs lances des serpes: une nation ne tirera plus l'épée contre une autre et l'on n'apprendra plus la guerre ». — Es. 2: 4.

w 1/2/51

* L'un des 134 endroits où les *sopherim* hébreux changèrent le mot *Jéhovah* dans le texte hébreu en *Adonaï* signifiant « Le Seigneur ». Voir les *Psaumes de la Confrat. cath.* (angl.)

19 Comment Jésus prouva-t-il, depuis 1914, qu'il n'était pas pacifiste?
20 Après quel événement viendra la paix garantie? Que feront les survivants?

Pacifisme et objection de conscience

— Y a-t-il une différence?

LE fait d'avoir une bonne conscience envers Dieu ne fait pas de quelqu'un un timoré ou un poltron. Les témoins de Jéhovah font preuve de courage en obéissant à leur conscience en cette période de guerres. C'est uniquement par motifs de conscience qu'ils se sont opposés personnellement et légalement devant les conseils de révision, à participer aux conflits armés et aux programmes de défense des nations du monde. Ce faisant, leur conscience n'est pas faussée, mais instruite dans ce qui est juste, car elle puise ses principes dans les Ecritures, la Parole de Dieu. Ils disent avec l'apôtre Paul: « Je m'efforce continuellement d'avoir conscience de ne commettre aucune offense contre Dieu et contre les hommes. » (Actes 24: 16, *NW*) Aussi, leur conscience est nette, sans égard au fait que les esprits militaristes de ce monde peuvent les critiquer.

[2] Alors, si ce ne sont pas des pacifistes, quelles raisons scripturales ont-ils données pour justifier leur refus de prendre une part quelconque dans la guerre internationale? Le président Truman, des Etats-Unis, a affirmé à plusieurs reprises qu'il croyait en le « sermon sur la montagne » et qu'il voulait que le monde sache que les Américains croient au sermon sur la montagne. Les témoins de Jéhovah supposent que le président américain et ses collègues comprennent dans cette affirmation le sermon tout entier. Pourquoi? Parce que ce dernier ne comprend pas seulement ce que l'on appelle la « règle par excellence », mais aussi les paroles suivantes de Jésus: « Vous avez entendu qu'il a été dit: Œil pour œil et dent pour dent. Cependant, je vous dis: Ne résiste pas à celui qui est méchant; mais quiconque te frappe sur la joue droite, tends-lui aussi l'autre. Et si une personne veut aller en justice avec toi et prendre possession de ton vêtement de dessous, laisse-lui aussi ton vêtement de dessus; et si quelqu'un, usant de l'autorité, t'enrôle de force pour faire un mille, va faire deux milles avec lui. Donne à celui qui te demande, et ne te détourne pas de celui qui veut t'emprunter sans intérêt. Vous avez entendu qu'il a été dit: Tu dois aimer ton prochain et haïr ton ennemi. Cependant, je vous dis: Continuez à aimer vos ennemis et à prier pour ceux qui vous persécutent; afin que vous puissiez prouver que vous êtes des fils de votre Père qui est dans les cieux, puisqu'il fait lever son soleil sur les hommes méchants et sur les bons et qu'il fait pleuvoir sur les hommes justes et sur les injustes. » — Mat. 5: 1, 2, 38–45, *NW*.

[3] Par cette déclaration Jésus enseignait-il le pacifisme? Non, mais il révéla par là que ses disciples ne devaient pas être enclins à faire du mal à une autre personne, même s'ils sont provoqués lorsque cela intéresse simplement des affaires personnelles. Ils ne devaient pas se conformer à la loi du talion ou de représailles, transmise par Moïse, en Exode 21: 23–25 et Lévitique 24: 19, 20. Mais même dans le cas où un œil devait être donné pour un œil, une dent pour une dent, une vie pour une vie, cette équivalence ne devait pas être exercée personnellement par l'offensé. Les règlements de comptes devaient être soumis aux autorités légales, plutôt que de laisser l'offensé faire justice lui-même. C'était la loi donnée par l'intermédiaire de Moïse. Mais Jésus-Christ est le Prophète, plus grand que Moïse, que Jéhovah avait promis de susciter, et ainsi, la loi de Jésus est supérieure et remplace la loi mosaïque. (Deut. 18: 15–19; Actes 3: 20–23) C'est pourquoi, si nous sommes ses fidèles disciples, nous devons observer ce qu'il a dit dans le sermon sur la montagne.

[4] Un véritable observateur du sermon sur la montagne ne résistera pas à une personne méchante, en se servant de la loi de représailles pour lui rendre la pareille, mal pour mal, lorsqu'il s'agit simplement d'une affaire personnelle, et où l'accomplissement de sa mission de servir Dieu n'est pas directement en cause. Le Seigneur Jésus fut frappé sur la joue devant la Cour suprême juive, mais il ne présenta pas l'autre joue, si ce n'est au sens figuré. Il se contenta de dire simplement à l'huissier qui lui frappa le visage: « Si j'ai mal parlé, porte témoignage au sujet du mal; mais si j'ai parlé de façon juste, pourquoi me frappes-tu? » (Jean 18: 19–23, *NW*) Plus tard, devant la même cour, Paul fut frappé sur la bouche pour avoir dit: « Je me suis conduit devant Dieu avec une conscience parfaitement nette, jusqu'à ce jour. » Pour cette atteinte à la loi, Paul dit au grand-prêtre qui présidait: « Dieu va te frapper, muraille blanchie. Sièges-tu pour me juger selon la Loi et, à la fois en transgressant la Loi, ordonnes-tu que je sois frappé? » Par une argumentation habile, Paul divisa la cour contre elle-même, de telle sorte qu'il ne fut pas soumis à son jugement mais fut traduit devant une cour romaine. — Actes 23: 1–11, *NW*.

[5] Ainsi, les chrétiens ne doivent pas exécuter eux-mêmes la loi, et ne doivent pas rendre le mal aux autres. Ne prêtez plutôt aucune attention au tort personnel mais montrez l'attitude mentale de Christ et persévérez dans son service. Faites en sorte que le méchant offenseur se souvienne de votre retenue plutôt que d'un tort qu'il aurait subi de votre part en retour, tort qui prouverait que vous êtes aussi violent que lui. Si le jugement final d'une cour de dernière instance vous est défavorable et qu'il ac-

1 Comment montrons-nous que nous avons le courage d'obéir à notre conscience? Pourquoi le faisons-nous, à l'exemple de qui?
2 En quel sermon certains personnages officiels déclarent-ils croire? Que contient-il?
3 Jésus enseignait-il là le pacifisme? Comment la loi de représailles, dont il fit mention, devait-elle être exécutée?
4 Comment Jésus, devant la cour, ne résista-t-il pas au méchant? Comment Paul ne le fit-il pas?
5 Comment, alors, accomplissons-nous ce qui a été cité du sermon de Jésus?

corde davantage de vos biens personnels que n'en désirait de vous la personne qui vous a traduite devant la loi, laissez-lui prendre, pour ainsi dire, votre vêtement de dessus, ainsi que votre vêtement de dessous. Cela est un cas personnel qui ne vous oblige pas à agir à l'encontre de la loi de Dieu. Et ainsi vous pouvez montrer que vous ne mettez pas vos désirs dans des choses matérielles périssables, mais que vous avez la force d'accepter les torts d'ordre personnel à l'exemple de votre Conducteur, Jésus. Si un fonctionnaire pacifique du gouvernement, dans l'exercice de ses fonctions, vient vous demander de rendre un service que tout autre citoyen est à même d'être appelé à rendre, tel que l'accompagner comme guide pendant un mille, alors, soyez généreux. Faites avec lui deux milles, si cela peut contribuer au bien public par son service envers le gouvernement. Tandis que vous l'accompagnez, montrez-lui ce qu'est, en parole et en action, un témoin de Jéhovah. Montrez un respect convenable envers un gouvernement ordonné, même s'il est humain. Soutenez les procédés légaux du pays et les lois qui ne sont pas contre la justice et la loi de Dieu. Montrez par des actions pleines d'amour et par la prière, que vous désirez aider même vos ennemis et vos persécuteurs à trouver la voie du salut. Ne faites pas en sorte que leurs actions injustes provoquent la haine, qui ne recherche, pour vos ennemis personnels, que dommage et destruction.

[6] Le texte d'Exode 22: 2, 3 a été cité pour tenter de prouver qu'il pouvait y avoir des cas où les témoins de Jéhovah pourraient montrer qu'ils ne sont pas des pacifistes en tuant quelqu'un. Selon la *Version Segond* ces versets disent: « Si le voleur est surpris dérobant avec effraction, et qu'il soit frappé et meure, on ne sera point coupable de meurtre envers lui; mais si le soleil est levé, on sera coupable de meurtre envers lui. » Mais la traduction de Moffatt (avec laquelle *Une Traduction Américaine* [angl.] s'accorde) dit de façon encore plus claire: « Si un voleur est surpris en flagrant délit d'effraction dans une maison, et qu'il soit frappé et qu'il en meure, le maître de la maison n'est pas coupable, mais si cela a eu lieu après l'aurore, le maître de la maison est coupable. »

[7] Dans l'obscurité de la nuit, le cambrioleur, s'il s'échappait, ne pouvait être identifié, aussi pouvait-il être frappé afin d'être arrêté. Si le coup était fatal et que l'effracteur en soit mort, la personne protégeant sa propriété n'était pas coupable. Mais s'il s'introduisait par effraction pendant le jour et qu'il ait reçu un coup mortel, celui qui l'avait frappé était coupable du meurtre du voleur. Cela s'étant passé pendant le jour, il avait eu la possibilité d'identifier le voleur, de le traduire devant la loi, de le faire arrêter, de l'obliger à restituer et de lui faire payer également une amende. Mais en tuant le voleur, le gardien de la propriété allait trop loin, car tous les biens qu'un voleur pouvait dérober en y pénétrant pendant le jour ne valaient pas le prix de sa vie. En demandant que réparation soit faite pour ce qu'il avait volé, la loi ne pouvait pas exiger la vie du voleur. « Que donnera un homme en échange de son âme ou de sa vie? » (Mat. 16: 26, *NW*, note margin.) Si le voleur diurne ou les agresseurs s'étaient échappés et que la loi n'ait pas eu la possibilité ou ne réussisse pas à les amener devant la justice, alors, bien qu'ayant souffert la perte de biens matériels, nous n'aurons pas amené sur nous la culpabilité du sang. C'est pourquoi il est bien de respecter la loi.

[8] Ce qui est dit ci-dessus à propos de la présentation de l'autre joue et de la soumission aux fonctionnaires quand il s'agit d'affaires personnelles ou privées, ne signifie pas que les témoins de Jéhovah ne doivent pas défendre contre toute attaque les intérêts du Royaume: leur prédication, leurs réunions, leurs propres personnes, leurs frères, leurs sœurs et leurs biens. Ils les défendent lorsque ceux-ci sont attaqués et lorsqu'ils se voient contraints de protéger de tels intérêts, et cela est scriptural. Ils ne s'arment pas, ou ne portent pas d'armes charnelles dans l'attente ou la préparation d'émeutes ou pour répondre à des menaces. Ils essaient de parer les coups et les attaques, simplement pour leur défense. Ils ne frappent pas par représailles. Ils ne frappent pas dans l'offensive, mais ils le font uniquement dans la défensive. Ils n'utilisent pas les armes de guerre pour se défendre ou pour défendre les intérêts du Royaume. (II Cor. 10: 4) Bien qu'ils ne battent pas en retraite quand ils sont attaqués chez eux ou dans leurs lieux de réunion, ils se retireront d'une propriété publique ou privée et « secoueront la poussière de leurs pieds » de façon à « ne pas donner les choses saintes aux chiens » et « à ne pas jeter leurs perles devant les pourceaux ». (Mat. 10: 14; 7: 6) Ainsi, ils se retirent quand ils peuvent le faire pour éviter un combat ou des troubles. Ils ont le droit de faire appel à des officiers de la loi pour leur venir en aide dans leur défense contre les attaques ou les violences de la foule, et ils exercent ce droit.

COMMENT CEUX QUI ONT PRONONCÉ DES VŒUX RENDENT CE QUI EST DÛ

[9] On a dit aux conseils, aux agences et aux fonctionnaires gouvernementaux que l'obéissance aux instructions du sermon sur la montagne ne permet pas aux témoins de Jéhovah de rendre tout à César, obligeant de tels ministres de Dieu à accorder une obéissance aveugle à des commandants qui ne suivent pas la loi de Dieu. Mais les instructions du sermon précité ne sont qu'une *partie* des raisons impérieuses pour lesquelles les témoins se voient obligés d'élever des objections de conscience contre le fait de se soumettre au service militaire et pour lesquelles ils tirent avantage des dispositions prévoyant des exemptions. Aux Etats-Unis d'Amérique, la loi concernant le service militaire (le *Selective Service Act* de 1948) qui constitue la base des décisions prises par les conseils de révision et les fonctionnaires publics prévoit le sursis pour les objecteurs de conscience et également l'exemption de ceux qui sont liés par des vœux prononcés à Dieu. Le paragraphe 6 (j) prévoit le sursis pour « toute personne » dont « l'enseignement et la croyance... en relation avec un Être Suprême, impliquant des devoirs supérieurs à ceux qui proviennent d'une quelconque relation humaine », empêchent une telle personne de se détourner des DEVOIRS SUPÉRIEURS qu'elle doit à l'Etre Suprême.

6, 7 A l'appui de quoi le texte d'Exode 22: 2, 3 a-t-il été cité? Comment s'applique-t-il?

8 Cependant, qu'en est-il de leur protection et de leur défense des divers intérêts du Royaume?

9 De quelles dispositions légales visant le sursis les témoins d'Amérique se réclament-ils à juste titre?

[10] Une personne ne peut devenir un témoin chrétien de Jéhovah si elle ne prononce un vœu par lequel elle se consacre pleinement à Dieu par Jésus-Christ et ainsi accepte des devoirs supérieurs. Elle reconnaît Dieu comme étant l'Être Suprême, la Source de vie et le Pourvoyeur du chemin qui conduit à la vie éternelle. (Ps. 3: 9; 36: 10) Elle s'approche de Dieu par Jésus-Christ. Elle reconnaît Jésus comme le Fils de Dieu qui sacrifia sa vie humaine pour elle, fournissant ainsi un prix de rachat à son profit. Aucun Etat politique, aucun « César », empereur ou dictateur, ne peut réaliser ces choses au profit du pécheur mortel. Ainsi, elle n'attribue pas sa dette de vie à un quelconque système politique mais elle attribue sa vie à Dieu et cherche à la lui rendre par Christ. Elle reconnaît que les paroles suivantes des Ecritures s'appliquent à elle: « Vous ne vous appartenez point à vous-mêmes. Car vous avez été rachetés à un grand prix. Glorifiez donc Dieu dans votre corps et dans votre esprit, qui appartiennent à Dieu. » « Vous avez été rachetés à un grand prix; ne devenez pas esclaves des hommes. » (I Cor. 6: 19, 20; 7: 23) Ainsi, ils rendent à Dieu leur vie, leur obéissance absolue et leurs devoirs supérieurs comme lui appartenant. C'est au service de Dieu qu'ils abandonnent leur vie et non au service d'un homme quelconque.

[11] Mais Jésus dit aux Juifs qui étaient impliqués dans une alliance avec Dieu et liés par des vœux envers lui: «Rendez donc à César ce qui est à César, et à Dieu ce qui est à Dieu. » (Mat. 22: 21) Alors, que devons-nous rendre à César? Certainement pas notre vie, car nous ne l'avons jamais due à César et elle ne lui appartient pas. Car la vie que possède César lui-même, il la doit à Dieu et non à lui-même comme un dieu immortel. C'est pour cette raison que l'histoire authentique nous montre que les chrétiens du premier siècle n'exposaient pas leur vie aux risques d'un conflit charnel en se joignant aux armées impériales de César, mais acceptaient la pénalité que leur imposait César pour leur refus d'être incorporés dans ses armées. En cela, ces premiers chrétiens prenaient Jésus comme exemple, Conducteur et Instructeur. Jésus vivait dans le domaine de César, car la Rome impériale avait conquis la Palestine par des actions militaires d'agression. Après avoir donné à ses disciples la loi « Rendez... les choses de César à César » (*NW*), Jésus ne s'enrôla pas dans ses armées. Il savait que Dieu et César ne sont pas amis. C'est pour cela que César mit le Fils de Dieu à mort par son gouverneur Pilate et qu'il persécuta ensuite violemment les disciples de Jésus. Le sermon de Jésus sur la montagne déclare que nous ne pouvons servir deux maîtres, surtout quand ces deux maîtres sont ennemis l'un de l'autre. Les témoins de Jéhovah ont « pris des vœux solennels pour consacrer leur vie au service de Dieu » et ils sont régis par une « croyance... en relation avec un Être Suprême, impliquant des devoirs supérieurs à ceux qui proviennent d'une quelconque relation humaine », y compris toute relation terrestre avec César. Aussi, quand un conflit s'élève entre Dieu et César, ils s'attachent à ces devoirs supérieurs de la même façon que l'apôtre Pierre dit au tribunal de la Loi: « Nous devons obéir à Dieu en tant que gouverneur plutôt qu'aux hommes... et nous sommes témoins. » — Actes 5: 29–32, *NW*.

[12] De plus, quand Jésus dit aux Juifs qui lui posaient des questions, « Rendez les choses de César à César », le sujet en cause n'était pas la conscription militaire de César ou l'engagement volontaire dans ses armées. La réponse de Jésus ne s'appliquait donc pas à cela. Ce qu'ils lui demandèrent était ceci: « Est-il légal ou non de payer le tribut à César? » et c'était pourquoi Jésus leur demanda de lui montrer la « pièce de monnaie du tribut »; ils lui montrèrent un denier portant l'effigie et l'inscription de César. Ainsi Jésus déclara qu' il était légal selon la loi de Dieu donnée par Moïse de payer l'impôt à César, bien que César eût étendu son empire par la force et par les armes charnelles, et qu'il eût ravi la liberté et l'indépendance au peuple choisi de Jéhovah. Même l'homme qui soulevait des objections pour raisons de conscience concernant le service dans les armées d'agression et de répression de César, devait lui payer des impôts en tant que conquérant. Même si César en utilisait une grande partie pour son programme militaire, l'utilisation de l'argent qu'il collectait par l'impôt n'engageait pas la responsabilité de l'objecteur de conscience. Du fait que César avait pris possession du contrôle du pays et du fait qu'il faisait fonctionner le gouvernement, tous les peuples soumis bénéficiaient de certains avantages matériels et pour cela, ils devaient payer à César l'impôt qui lui était dû. Par conséquent, l'objecteur de conscience qui est dans l'alliance avec Dieu pour être Son témoin, comme l'étaient les Juifs, n'est pas autorisé à provoquer une subversion quelconque ou à se faire le promoteur d'un pacifisme qui amènerait la désobéissance civile, « à la Mahatma Gandhi ».

[13] Parce qu'ils sont complètement consacrés à Dieu par les vœux qu'ils lui ont fait, par Christ, les témoins de Jéhovah, selon la Parole de Dieu, ne font nullement partie de ce monde qui est gouverné par les systèmes politiques. Pour cette importante raison biblique ils exposent, pour raisons de conscience, leurs objections aux fonctionnaires du gouvernement concernant le service dans une quelconque institution militaire ou dans un arrangement civil qui se substitue au service militaire. Jésus dit à Pilate, le représentant de César: « Mon royaume ne fait pas partie de ce monde. Si mon royaume faisait partie de ce monde, mes aides auraient combattu afin que je ne sois pas livré aux Juifs. Mais, en fait, mon royaume n'est pas de cette source. » Jésus dit alors à Pilate pourquoi il ne s'était jamais engagé dans une quelconque action militaire destinée à libérer les Juifs de la domination de César, disant: « C'est dans ce but que je suis né et c'est dans ce but que je suis venu dans le monde, afin que je rende témoignage à la vérité. » Il vint pour être témoin de Jéhovah, faire sortir des disciples de ce monde et en faire des témoins de Jéhovah comme lui-même. C'est ainsi qu'il dit à ses apôtres: « Parce que vous ne faites pas partie du monde, mais que je vous ai choisis du monde, à cause de cela le monde vous hait. » Et quand il pria Dieu en leur faveur, il dit: « Ils ne font pas partie du

10 Comment sont-ils liés par un vœu? Quelles obligations doivent-ils remplir?

11 Selon Matthieu 22: 21, pourquoi Jésus ne s'enrôla-t-il pas dans l'armée de César? Que faire quand ce qui appartient à Dieu est en désaccord avec ce que César exige?

12 Qu'est-ce qui n'était pas en cause? Aussi comment s'applique le passage de Matthieu 22: 21?

13, 14 Outre le sermon de Jésus, pour quelle raison majeure ne se mêlent-ils pas aux controverses mondiales? Comment conservent-ils la pureté de leur adoration?

monde tout comme je ne fais pas partie du monde. » (Jean 18: 36, 37; 15: 19; 17: 14, 16, *NW*) Au sujet des témoins de Jéhovah haïs et maltraités par le monde, Hébreux 11: 38 (*NW*) dit: « Le monde n'était pas digne d'eux. » Aussi, parce qu'ils ne font pas partie de ce monde, il leur est défendu de se mêler et de prendre part à ses affaires et à ses controverses. Les Israélites spirituels sont aussi séparés des nations et de leurs armées que l'étaient les Israélites naturels.

[14] Si leur forme d'adoration doit être « pure et sans tache aux yeux de notre Dieu et Père », chacun doit s'efforcer de « se garder soi-même sans tache du monde ». (Jacq. 1: 27, *NW*) Ils disent aux fonctionnaires qu'ils sont absolument neutres envers les rivalités politiques, les controverses internationales et les combats de ce monde. Ils ne jouent aucun rôle actif ou violent de l'un ou de l'autre côté, mais accomplissent leurs vœux envers Dieu et recommandent son royaume et sa voie de salut.

[15] De même que les prêtres et les Lévites d'Israël qui étaient spécialement consacrés au service de Jéhovah dans son temple, ils n'ont pas d'héritage en ce monde. Aussi ne combattent-ils pas pour conquérir des territoires. Et s'ils subissent la perte de biens par la persécution provenant de la part du gouvernement de leur pays ou par l'invasion de leur pays par des agresseurs armés, ils se confient en Dieu pour qu'il pourvoie à leurs besoins vitaux. Comme Paul écrivait en prison à ses compagnons de témoignage: « Vous avez exprimé à la fois de la sympathie pour ceux qui se trouvent en prison et joyeusement accepté le pillage de vos biens, sachant que vous-mêmes avez une possession meilleure et durable. » (Héb. 10: 34, *NW*) Plutôt que d'être tué dans une tentative de protéger par la violence des biens matériels de ce monde, ils préfèrent vivre en une condition de dépouillement, de façon à pouvoir continuer à témoigner en faveur du royaume de Dieu et obéir aux commandements « prêche la parole » et « insiste en toute occasion, favorable ou non ». Sans égard aux changements politiques ou gouvernementaux qui peuvent se dérouler au-dessus de leurs têtes, ils sont, dans leur position de neutralité, contraints de s'y soumettre et de poursuivre l'œuvre de Dieu du mieux qu'ils le peuvent dans des conditions différentes. Ils savent que le royaume de Dieu, pour lequel le sermon sur la montagne les enseigne à prier et qu'ils prêchent, prendra toute la terre sous sa domination après Armaguédon. — II Tim. 4: 2.

EXEMPTION DES MINISTRES DE L'EVANGILE ET DES AMBASSADEURS

[16] Les prêtres et les Lévites consacrés étaient exemptés de la conscription pour le service militaire en Israël. (Nomb. 1: 45–54; 2: 32, 33) Puisque les témoins de Jéhovah sont consacrés à Dieu comme disciples de Jésus-Christ, ils doivent être exemptés de la même façon des devoirs militaires avec des armes charnelles. Dieu les exempte aujourd'hui, ne leur demandant pas de combattre comme le firent dans les temps anciens, Josué, Gédéon, Samson, Jephthé, Barak et David. Jéhovah Dieu a fait de ces témoins chrétiens ses ministres de l'évangile du Royaume. Aux Etats-Unis d'Amérique, la loi concernant le service militaire (le *Selective Service Act* de 1948) exempte les ministres de l'évangile ordonnés et reconnus des obligations militaires. Mais les fonctionnaires qui sont chargés d'appliquer cette loi n'accordent l'exemption qu'à ceux qui sont ministres à temps complet, et non à tout le reste. Cependant, chaque témoin de Jéhovah a le ministère comme vocation et est un ministre de l'évangile, qu'il lui soit possible d'y consacrer tout son temps ou seulement une partie. Tous les témoins de Jéhovah, chacun d'entre eux, et non seulement ceux qui servent à temps complet, sont liés par un vœu de consécration qui implique « des devoirs supérieurs à ceux qui proviennent d'une quelconque relation humaine ». La Parole de Dieu nomme, de ce fait, chacun d'eux ministre de Dieu et prédicateur de l'évangile du Royaume; et bien que les fonctionnaires de la loi du pays aient le droit légal de faire des différences et de limiter l'exemption du service militaire à quelques-uns seulement, en excluant les autres, ils n'ont aucun droit scriptural d'agir ainsi. Ce faisant, ils doivent prendre devant Dieu la responsabilité d'« ourdir le mal au moyen de la loi ».

[17] Etant ainsi ministres et prédicateurs, ils n'ont pas abandonné leur neutralité en tant qu'objecteurs de conscience et ils ne se sont pas détournés pour apporter leur soutien militaire à l'effort de l'une ou l'autre partie d'un conflit quelconque du monde. Jésus avait prédit leur neutralité et leur prédication en cette période d'activité militante. Quand il prophétisa: « Nation s'élèvera contre nation et royaume contre royaume, » il ne dit pas que ses véritables disciples devaient s'engager dans ce conflit armé. Au contraire, il prédit qu'ils seraient traités avec rigueur et « haïs de toutes les nations », non pas seulement des nations ennemies, mais de toutes. Ensuite, donnant aux témoins de Jéhovah une mission pour cette époque, et prédisant en même temps le genre de travail qu'ils accompliraient, il dit: « Cette bonne nouvelle du royaume sera prêchée dans la terre habitée tout entière, pour servir de témoignage à toutes les nations, et alors viendra la fin définitive. » (Mat. 24: 14, *NW*) Aussi, à présent, tout témoin ayant formulé un vœu à Jéhovah Dieu par Christ, doit obéir à ce commandement prophétique et accomplir sa mission comme ministre ordonné de la bonne nouvelle du Royaume. Il n'y a pas d' exemption pour un ministre consacré. Ceux d'entre eux qui les conduisent doivent montrer l'exemple, et les autres doivent les imiter. (I Pi. 5: 1–3) Ces ministres dirigeants ne s'engagent pas dans une guerre charnelle, mais prêchent. Les rangs des témoins de Jéhovah qui sont également des ministres de Dieu, imitent leur fidèle exemple et prêchent paisiblement.

[18] A ces témoins chrétiens, l'apôtre Paul écrivit: « Il nous a confié le message de la réconciliation. Nous sommes donc ambassadeurs remplaçant Christ comme si Dieu faisait des supplications par nous. Comme remplaçants de Christ, nous supplions: Soyez réconciliés avec Dieu. » (II Cor. 5: 19, 20, *NW*) En tant qu'« ambassadeurs remplaçant Christ », les témoins de Jéhovah font objection, pour des motifs de conscience, en ce qui concerne le service dans les

15 Pourquoi ne se battent-ils pas pour la conquête de territoires et ne résistent-ils pas aux changements politiques?
16 De quoi Dieu les exempte-t-il aujourd'hui? Que devraient alors faire les fonctionnaires?

17 Pourquoi, selon la prophétie de Jésus sur la consommation de ce système de choses, ne peuvent-ils pas abandonner leur neutralité?
18, 19 Comment font-ils objection de conscience en tant qu'ambassadeurs de Dieu?

institutions militaires et autres institutions semblables des nations.

[19] Les ambassadeurs sont exemptés du service militaire dans le pays où les envoie leur gouvernement, spécialement dans une nation hostile. Souvenez-vous que dans les temps bibliques, les ambassadeurs étaient envoyés, non pas à des nations amies, mais à des nations en guerre ou menaçant de faire la guerre. Les ambassadeurs de Dieu remplaçant Christ ne sont pas envoyés dans des nations amies mais dans des nations hostiles. Toutes les nations de ce monde de Satan sont hostiles à Dieu. Le message qui est donné à ces ambassadeurs pour qu'ils le portent est celui-ci: « Soyez réconciliés avec Dieu. » Cela montre que les nations ne sont pas amies. Comment, alors, ces ambassadeurs pourraient-ils servir de façon scripturale dans les forces militaires de telles nations ou consentir de façon scripturale à le faire quand la loi du pays l'exige d'eux? Déserter les rangs de Ses ministres et abandonner ainsi la prédication serait combattre contre Dieu qui a envoyé ses ambassadeurs demander aux nations de se réconcilier avec Lui et de ne pas le combattre. Les témoins de Jéhovah sont les ambassadeurs de Dieu envoyés vers TOUTES les nations, pour leur porter à toutes le même message. Par conséquent, ils ne se sont enrôlés dans les forces combattantes d'aucune nation. Ils observent une neutralité rigoureuse envers de telles nations dans leurs combats mortels. Ils restent fidèles au gouvernement divin qui les envoie comme ambassadeurs, bien que cette neutralité et cette prédication du Royaume les fassent « haïr de toutes les nations ». Ils n'ont pas combattu pour les systèmes non réconciliés, systèmes que Dieu détruira à Armaguédon. De là leur objection de conscience!

[20] Au sujet de ces ambassadeurs, l'apôtre dit dans cette même lettre: « Quoique nous marchions dans la chair, nous ne faisons pas la guerre selon ce que nous sommes dans la chair. Car les armes de notre guerre ne sont pas charnelles, mais ont par Dieu la puissance de renverser des choses solidement retranchées. Car nous renversons les raisonnements et toute chose élevée qui va à l'encontre de la connaissance de Dieu et nous amenons toute pensée en captivité pour la rendre obéissante au Christ. » (II Cor. 10: 3–5, *NW*) Pour livrer cette guerre spirituelle, vous avez reçu l'ordre suivant: « Revêtez-vous de l'armure complète venant de Dieu »; et vous devez revêtir une telle armure spirituelle « pour être capables de rester fermes contre les machinations du Diable; car nous menons un combat, non pas contre le sang et la chair, mais contre les gouvernements [spirituels], contre les autorités, contre les gouverneurs du monde de ces ténèbres, contre les forces spirituelles méchantes dans les lieux célestes. » Satan le Diable est le « gouverneur de ce monde » et le « dieu de ce système de choses » (Eph. 6: 11–13; Jean 12: 31 et II Cor. 4: 4, *NW*) L'application même de ces termes militaires dans un sens spirituel aux ambassadeurs de Dieu, prouve qu'ils ne sont pas des pacifistes.

[21] Leur guerre n'est pas dirigée contre le sang et la chair. Leurs véritables ennemis ne peuvent être touchés par des armes charnelles et pour cela ils revêtent l'armure spirituelle de Dieu. Ils emploient leurs qualités de combattants et leur énergie dans la guerre spirituelle, afin de libérer les gens de l'esclavage des forces spirituelles méchantes qui dominent ce monde. Ils sont dans l'armée spirituelle de Dieu sous le commandement de Jésus-Christ. Pour eux, déserter et se joindre au monde dans ses conflits, ce serait être déloyal envers Dieu et envers Christ. Cela leur vaudrait d'être punis par la destruction, sans aucun espoir de vie dans le juste monde nouveau. Ils doivent garder leur accord avec Dieu et accomplir leurs vœux envers lui, car ceux qui sont « déloyaux à leurs accords » « méritent la mort », de par la loi de Dieu. (Rom. 1: 31, 32, *NW*) Aussi, les témoins de Jéhovah gardent leur neutralité envers les conflits du monde et obéissent à ces ordres stricts venant d'en haut: « Comme un soldat convenable de Christ Jésus, prends ta part en supportant le mal. Nul homme qui sert comme soldat ne s'occupe des affaires commerciales de la vie, de façon à avoir l'approbation de celui qui l'a engagé comme soldat. » (II Tim. 2: 3, 4, *NW*) Par cette position de neutralité envers les conflits du monde et par une persévérance loyale dans la guerre spirituelle, ces soldats engagés par Christ obtiennent son approbation.

UNE FRATERNITÉ MONDIALE

[22] Puisque les ambassadeurs de Dieu sont envoyés dans toutes les nations avec l'unique message de réconciliation, tous ceux qui se réconcilient avec lui deviennent une association mondiale de frères. C'est de cette façon que les témoins de Jéhovah forment une assemblée internationale de frères chrétiens. La Parole de Dieu leur défend de se diviser sur des sujets d'intérêt égoïstes et de se combattre les uns les autres. Elle leur commande de rester unis et de conserver la paix parmi eux. Pour accentuer cela, la question suivante fut posée: « Christ est-il divisé?... En effet, puisqu'il y a parmi vous de la jalousie et des disputes, n'êtes-vous pas charnels, et ne marchez-vous pas selon l'homme? » (I Cor. 1: 13; 3: 3) C'est pour cette raison qu'ils n'ont pas abandonné leur neutralité envers ce monde et ne se sont pas joints aux armées de ce monde divisé sous l'influence de leur ennemi, Satan le Diable. Agir ainsi, c'eut été s'élever contre leurs frères spirituels, les enfants de Dieu, de la même façon que dans la guerre, les protestants s'élèvent contre les protestants, les catholiques contre les catholiques, les Juifs contre les Juifs. Il en serait résulté une guerre fratricide de laquelle ils auraient été tenus strictement responsables par leur Père céleste. Au lieu de prendre ou de chercher à prendre la vie de leurs frères, les fils de Dieu, ils sont exhortés à sacrifier leur vie pour leurs frères, à l'exemple de Jésus-Christ, et non pas comme Caïn qui assassina son frère Abel. C'est pourquoi l'apôtre Jean écrit:

[23] « Ne vous étonnez pas, frères, de ce que le monde vous hait. Nous savons que nous sommes passés de la mort à la vie, parce que nous aimons les frères. Celui qui n'aime pas demeure dans la mort. Quiconque hait son frère est un meurtrier, et vous savez qu'aucun meurtrier n'a la vie éternelle demeurant en lui. Par cela, nous en sommes arrivés à connaître l'amour, parce que celui-ci livra son âme [ou vie] pour nous;

20 Quels sont les termes qui, appliqués à eux dans leur conflit, montrent qu'ils ne sont pas des pacifistes?
21 Dans quelle guerre et dans quelle armée sont-ils? Ainsi, pourquoi restent-ils neutres?

22, 23 Parce qu'ils font partie de quel genre d'association ne peuvent-ils pas s'engager dans un combat international? Sous quelles instructions se trouvent-ils?

et nous sommes dans l'obligation de livrer nos âmes [ou vie] pour nos frères. » — I Jean 3: 11–16, *NW*, note margin.

[24] Jéhovah Dieu a répandu son esprit sur ses témoins afin qu'ils puissent « porter de bonnes nouvelles aux malheureux », pour « guérir ceux qui ont le cœur brisé », et non pour briser les cœurs dans un combat charnel. Maintenant que le fleuve de vérité salvatrice coule du trône du royaume établi de Dieu, ses témoins doivent être comme des arbres dont les feuilles servent « pour la guérison des nations » et servent de « remèdes », plutôt que de blesser les nations. (Es. 61: 1; Luc 4: 18; Apoc. 22: 2; Ez. 47: 12) Ceci est « la voie la plus excellente » de l'amour, l'amour de Dieu avec tout ce que peut avoir une personne et l'amour de son prochain comme de soi-même. — I Cor. 12: 31 à 13: 7, *Sy*.

[25] Tout ce qui précède n'est qu'une mise au point partielle de la position des témoins de Jéhovah, position qu'ils ont exposée aux conseils, aux fonctionnaires et aux tribunaux ayant la responsabilité devant la loi du pays de déterminer si l'on doit leur accorder les droits donnés aux objecteurs de conscience et aux ministres. Mais il en a été dit suffisamment pour prouver à de tels conseils, fonctionnaires et tous les autres que les témoins de Jéhovah sont conséquents dans leur réclamation. Ce ne sont pas des pacifistes, mais ce sont des ministres et des objecteurs de conscience pour des raisons scripturales. Les conseils ont pu voir qu'en adoptant cette position, les témoins de Jéhovah restent neutres envers ce monde, et qu'ils demeurent ministres de Dieu et prédicateurs ordonnés de la bonne nouvelle de son royaume gouverné par Christ, faisant objection de conscience pour des motifs scripturaux, en ce qui concerne leur participation à la guerre du monde sous quelque forme que ce soit.

w 1/2/51

24 Au lieu de briser les cœurs et de les blesser, que doivent-ils faire à présent?
25 Sous quel rapport les témoins de Jéhovah se sont-ils donc montrés conséquents?

JEUDI 24 MAI

Efforce-toi de te présenter devant Dieu comme un homme éprouvé, un ouvrier qui n'a point à rougir, qui dispense droitement la parole de la vérité. — II Tim. 2: 15.

Il ne suffit pas d'avoir part à l'œuvre de Dieu. Non, nous devons donner le meilleur de nous-mêmes si nous voulons lui être agréables. Nous devrions maintenir la qualité du travail au plus haut degré possible. C'est une erreur que de sous-estimer le merveilleux service de Dieu. Ce service est un trésor d'une valeur inestimable. (II Cor. 4: 7) Nous recevons de Dieu nos aptitudes au travail et nous devrions les employer d'une façon constructive, consciencieusement et avec diligence. Nous aurons de la joie dans le service de Dieu si nous le faisons bien, si nous le faisons de notre mieux. Nous aurons accompli un bon travail constructif; notre travail sera fécond. C'est selon la qualité de notre travail que Dieu va nous récompenser. Grande est la récompense de Jéhovah pour notre service dans la justice; il nous donne la vie éternelle. « Le méchant fait un gain trompeur, mais celui qui sème la justice a un salaire véritable. » (Prov. 11: 18) Maintenant déjà nous recevons certaines récompenses. wF 1/7/50

VENDREDI 25 MAI

Quiconque nie le Fils n'a pas non plus le Père. Celui qui confesse le Fils a aussi le Père. — I Jean 2: 23, NW.

Lorsque nous acceptons l'instruction de Dieu que nous recevons par la Bible, acceptons tout ce qu'elle enseigne. L'Instructeur Suprême nous avertit que nous ne devons ni ajouter à sa Parole quelque chose de la connaissance erronée de ce monde, ni en retrancher quoi que ce soit. Nous devons avoir toute la connaissance pour obtenir le salut auquel il pourvoit. Pendant des milliers d'années, des hommes et des femmes pieux avaient recherché l'instruction qui concernait Celui que Dieu devait envoyer et ils désiraient l'identifier et s'unir à lui. Au temps marqué, le Messie vint en la personne de Jésus-Christ. Si nous devions suivre la voie du clergé religieux du temps de Jésus et refuser d'admettre les faits qui le concernent tels qu'ils sont prédits dans les prophéties, nous ne gagnerions jamais la vie éternelle. La connaissance de Dieu sans la connaissance de son Fils Jésus n'est que partielle. La vie n'est pas possible par la loi de Moïse. De la même façon, la connaissance de Jésus-Christ sans la connaissance de Jéhovah Dieu est également partielle, et telle est la situation aujourd'hui dans la chrétienté. Connaître Jéhovah Dieu et connaître Jésus-Christ sont deux choses inséparables pour le salut. wF 1/1/51

SAMEDI 26 MAI

L'Eternel [Jéhovah] a établi son trône dans les cieux, et son royaume domine sur tout. — Ps. 103: 19, Da.

Jéhovah est le Gouverneur omnipotent de l'univers. A sa droite, le Roi loyal et fidèle, Christ Jésus, le sert à jamais. Cette terre sera soumise à l'autorité du royaume du Gouverneur choisi jusqu'à ce que tout ce qu'elle contient loue et exalte le saint nom du Créateur. Ce royaume de Dieu, avec son Gouverneur choisi, est de la plus haute importance, et il a fallu des siècles pour sa préparation. Le Roi gouvernera avec justice, appliquant la loi de Dieu et brisant toute puissance opposée à la vérité et à la justice. Christ Jésus reçoit ce royaume de son Père. Ni un homme ni une puissance terrestre n'aurait pu le lui donner, car il ne leur appartient pas. Satan, le dieu de ce monde mauvais, n'a jamais possédé la terre avec ses nombreuses créations. Ces choses ne lui ont jamais appartenu pour qu'il puisse les donner à quiconque. Adam n'a jamais possédé ce glorieux empire. Aussi, le Royaume éternel appartient à Christ Jésus. — Héb. 2: 5–9. wF 15/12/50

DIMANCHE 27 MAI

Les jours sont mauvais. Pour cette raison cessez de devenir déraisonnables, mais continuez à percevoir quelle est la volonté de Jéhovah. — Eph. 5: 16, 17, NW.

Aussi, comprenez la signification de ces mauvais jours et les choses étonnantes qui se déroulent, particulièrement parmi le peuple de Jéhovah. Mettez tout votre cœur à rechercher la sagesse et la compréhension provenant de la seule Source, Jéhovah Dieu. Priez pour obtenir encore davantage de son esprit saint. Apprenez à connaître sa volonté par sa Parole. Aimez-le de tout votre cœur, de tout votre esprit, de toute votre âme et de toute votre compréhension en faisant sa volonté. Aimez votre prochain comme vous-même et spécialement en partageant avec lui la nouvelle du Royaume de Dieu. Rappelez-vous que vos prochains les plus chers sur la terre sont vos frères et sœurs dans la bergerie du Juste Berger Jésus-Christ. Il donna à ses disciples un nouveau commandement, celui de s'aimer les uns les autres comme lui-même les

avait aimés. C'est à cause de cette véritable affection mutuelle que tous les hommes possédant la compréhension sauraient qu'ils sont ses disciples. En faisant ces choses ils seraient heureux, parce qu'ils seraient sages, et leur sagesse serait justifiée par les résultats qui en découleraient. wF 1/9/50

LUNDI 28 MAI

Mais la Jérusalem d'en haut est libre, c'est notre mère.
— Gal. 4: 26.

La Watch Tower Society n'est pas la grande organisation mère des témoins de Jéhovah qui ont reçu par elle la vérité du Royaume et qui coopèrent avec elle dans le monde entier, l'utilisant dans leurs affaires comme leur servante légale et corps dirigeant consultatif. Non, en tant que témoins de Jéhovah, nous représentons quelque chose de plus grand que ces organisations visibles secondaires telles que la Société ou l'Ecole de Galaad. La grande « mère » est l'organisation universelle de Jéhovah qu'il créa et de laquelle il est le fidèle Epoux. (Es. 54: 5) Par elle, il met au monde ses enfants bien-aimés pour qu'ils servent son dessein. Par elle, il nous donne la loi et l'instruction, nous fournit le nécessaire, nous guide et veille à notre bien-être en vue de notre vie éternelle. Outre ses fils qu'elle amène à la royauté avec Christ, elle s'intéresse également au grand nombre d'« autres brebis » qui deviendront finalement ses enfants terrestres à l'image et à la ressemblance de Dieu. Son cœur est assez large pour contenir maintenant un amour pour eux tous et pour les rassembler tous sur son sein chaleureux et débordant d'amour. wF 15/3/51

MARDI 29 MAI

Est-ce à vous de prendre parti pour Baal? Ou bien est-ce à vous de le secourir? ... Si Baal est Dieu, que lui-même prenne en main sa cause, puisqu'on a renversé son autel!
— Juges 6: 31, Cr.

Rejetez donc toutes les fausses religions qui tiennent l'esprit des hommes en captivité, qui entravent et aveuglent les facultés mentales et les empêchent de percevoir la véritable adoration de Dieu! A bas les autels de Baal, les images, les pieux sacrés, les offrandes! Dieu ne voulait pas délivrer l'ancien Israël aussi longtemps que Baal aurait pu se voir attribuer la délivrance. Il ne sauve son peuple que lorsqu'il n'y a pas de dieu étranger au milieu de lui. (Es. 43: 12) Au jour de Gédéon, avant que Jéhovah prenne des mesures contre les hordes des envahisseurs madianites, Baal fut renversé et les Israélites sincères furent purifiés de sa souillure. Dans la réalisation, avant que Jéhovah envoyât ses témoins dans une attaque courageuse contre les systèmes du Diable après 1918, il les a purifiés spirituellement par l'intermédiaire du plus grand Gédéon, Christ Jésus dans le temple, afin de leur permettre de « présenter à l'Eternel [Jéhovah] des offrandes avec justice ». wF 1/10/50

MERCREDI 30 MAI

Voici! de nouvelles choses sont amenées à l'existence.
— II Cor. 5: 17, NW.

Nous sommes venus à la Nouvelle Jérusalem, la capitale de l'univers de Dieu. Nous avons un nouveau temple dont Jésus-Christ est la pierre principale de l'angle et tous ses disciples spirituels sont des pierres vivantes, bâties sur lui, la fondation. Nous avons un nouveau grand prêtre, un nouveau sacrifice plus excellent qui lave réellement les péchés par son sang, une nouvelle loi gravée sur nos cœurs, un nouveau médiateur entre Dieu et les hommes, une nouvelle alliance. Est-ce tout? Non! Nous avons une nouvelle connaissance, de nouvelles œuvres de Dieu en accomplissement des prophéties passées et des types, un nouveau ministère et de nouvelles relations avec Dieu comme sa nouvelle nation, l'Israël spirituel, et comme ses fils dont l'esprit lui crie « Abba, Père! » Les véritables chrétiens qui vivent en conformité avec leurs privilèges ont profité depuis longtemps de ces choses, à travers les siècles. Aujourd'hui un reste fidèle des cohéritiers de Christ en profite. Toutes ces nouvelles choses fonctionnant ensemble comme de nouveaux systèmes de choses depuis la Pentecôte, sont les préliminaires du monde nouveau de Dieu. Elles sont une garantie absolue de la venue effective du monde nouveau. wF 15/4/51

JEUDI 31 MAI

Louez le Seigneur! Le Seigneur est Roi, notre Dieu, le Tout-Puissant. — Apoc. 19: 6, N. T. du XXe siècle, 1901. (angl.)

« Louez Jah, peuples! » voilà ce que ses témoins crient par toute la terre. Ils connaissent le nom par excellence du Dieu très-haut et font connaître son identité à tous ceux qui l'ignorent. Ils montrent toute la gloire, le renom et les promesses magnifiques qui se rattachent à son saint nom. Cette grande foule d'esclaves qui craint Dieu ne peut être détournée de sa louange par les politiciens du monde, les hommes d'Etat et le clergé religieux. Ils savent qui est leur Sauveur, leur Créateur et leur espérance en une vie éternelle dans le monde nouveau. Ils n'ont pas de louanges trompeuses pour les systèmes politiques de conception humaine et pour les gouvernements de ce monde, non, pour aucune partie de la Babylone moderne. Ils louent le royaume de Jéhovah, gouverné par Christ. Ils n'ont pas le cœur ouvert à la politique de ce monde. Ils ne se souillent pas en s'ingérant dans la politique des hommes. Sous ce rapport, ils s'en tiennent à la vraie définition de la pure adoration de Dieu citée en Jacques 1: 27. En qualité d'ambassadeurs du royaume de Dieu, ils offrent les louanges du Gouvernement divin qu'ils représentent. wF 1/2/51

VENDREDI 1er JUIN

Nous sommes, en effet, pour Dieu la bonne odeur de Christ, parmi ceux qui sont sauvés ... une odeur de vie, donnant la vie.
— II Cor. 2: 15, 16.

Les hommes de ce monde ont le pouvoir de tuer des millions de personnes, par la grâce du Diable. Ils ont leurs bombes bactériologiques, leurs bombes A, et regardent déjà vers les puissantes bombes H. Nous qui sommes du monde nouveau qui approche, avons entre nos mains le pouvoir de montrer, par la grâce de Dieu, le chemin de la vie à des millions de personnes. Nous possédons et comprenons sa Parole qui déborde des eaux de la vie. Le vieux monde est mobilisé pour donner la mort, nourrissant des usines de matières premières transformées en obus, bombes et gaz asphyxiants. Les serviteurs du monde nouveau sont mobilisés pour produire le message vivifiant, en employant des imprimeries qui produisent en masse bibles et auxiliaires bibliques. Le monde est organisé pour répartir ses tueurs, recrutant des armées qui conduiront des tanks, bateaux et avions destinés à semer la mort sur les champs de bataille. Nous, les ouvriers du monde nouveau, sommes organisés en groupes pour distribuer le message de vie, en faisant des visites de porte en porte, et en témoignant dans les rues, dans le monde entier. wF 15/10/50

SAMEDI 2 JUIN

Car ceux qui gouvernent sont un objet de crainte, non pour les bonnes actions mais pour les mauvaises. Veux-tu alors ne pas craindre l'autorité? Continue à faire le bien.
— Rom. 13: 3, 4, NW.

C'est pour notre bien que nous nous soumettons aux « autorités supérieures » et à la façon dont Dieu les dispose. La plus grande bonne action qu'une personne puisse faire est de servir Dieu en accord avec ses commandements et d'agir comme ministre de sa Parole, en rendant témoignage à son nom, à son dessein et à sa souveraineté universelle. Mais dans les pays situés derrière le « rideau de fer » et dans les prétendus pays démocratiques où les dictateurs fascistes et les hiérarchies totalitaires détiennent le pouvoir, il est interdit aux témoins de Jéhovah d'accomplir de telles bonnes actions. En fait, dans tous les pays, ils sont sanctionnés de différentes manières parce qu'ils servent le vrai Dieu vivant en harmonie avec sa Parole. Ils sont haïs de toutes les nations et de tous les peuples. Des multitudes ont peur de prendre ouvertement position pour Jéhovah et son royaume. Ainsi, de tels gouverneurs politiques ne sont pas pour nous des ministres de Dieu pour le bien. Qu'ils l'admettent. wF 1/5/51

DIMANCHE 3 JUIN

Prêche la parole. — II Tim. 4: 2.

Les témoins de Jéhovah sont des ministres de Dieu, ordonnés pour prêcher la Parole. Ils aiment à servir maintenant son Roi du monde nouveau. Leur espérance et leur foi sont basées sur le royaume de Dieu qui apportera les bénédictions de la vie éternelle. Aussi, continuent-ils à travailler, priant: « Que ton règne vienne; que ta volonté soit faite sur la terre comme au ciel. » Tout en étant de bons citoyens de la nation dans laquelle ils habitent, payant leurs impôts et se conformant aux lois du pays aussi longtemps qu'elles sont en plein accord avec les lois de Dieu, ils ne cessent d'aller de l'avant, accroissant leur activité parmi le peuple, accomplissant le principal commandement de Jéhovah: « Prêche la parole. » D'un bout de la terre à l'autre, ces personnes de bonne volonté se sont organisées en 13 238 groupes de témoins de Jéhovah se réunissant régulièrement

pour étudier la Parole de Dieu et pour devenir de meilleurs ministres du Seigneur Dieu. w 1/1/50

LUNDI 4 JUIN

Nous sommes donc ambassadeurs remplaçant Christ comme si Dieu faisait des supplications par nous. — II Cor. 5:20, NW.

Etre porte-parole ou ambassadeur du Gouvernement du Dieu tout-puissant n'est pas une petite responsabilité. Votre vie et celle des autres dépendent de la façon dont vous prêchez, combien vos arguments sont convaincants et de la constance de vos efforts. Ne semble-t-il donc pas que nous, entre les mains desquels repose une telle responsabilité, pourrions consacrer avec profit une partie de notre temps à améliorer nos capacités de ministres de Dieu, et cela grâce à l'étude? L'étude est en effet une chose profitable. Aucun chrétien ne devrait arriver à cette conviction erronée qu'il peut gagner l'approbation divine sans étudier, ou encore qu'il est trop occupé pour passer son temps avec profit à l'étude. Sans une étude *continuelle*, les vérités autrefois très estimées se ternissent et s'évanouissent. Etant donné que nous sommes des vases fuyants, nous pourrions parvenir à un état de sécheresse, à moins que les eaux de la vérité nous remplissent sans cesse. L'on ne peut guère s'attendre à ce qu'une telle source tarie étanche la soif d'une personne qui cherche la vérité et qui s'efforce de la trouver comme à tâtons. Celui qui écoute et celui qui prêche y perdraient leur temps. wF 1/6/50

MARDI 5 JUIN

L'intimité de l'Eternel [Jéhovah] est pour ceux qui le craignent, et il leur fait connaître son alliance. — Ps. 25:14, Sy.

Les créatures devraient se tenir dans la crainte devant Jéhovah et se prosterner devant son grand et terrible nom car personne ne devrait susciter volontairement son mécontentement. La désobéissance est punie par la mort. N'a-t-il pas le droit et la puissance de détruire? Tout en craignant d'encourir sa colère pour la rébellion, l'obstination, l'idolâtrie et toute autre forme de désobéissance, les enfants de Dieu doivent pourtant l'aimer. Un amour parfait bannira toute crainte servile et donnera à la créature une appréciation convenable de ses relations avec son Créateur. Pas un seul de ceux qui vraiment tremblent devant Jéhovah, le redoutent, le vénèrent, en somme qui le craignent, ne craindra l'homme ou les conditions existant dans le monde. Ceux qui sont loyaux et fidèles envers le Dieu très-haut, savent par des textes bibliques et l'expérience que la crainte et l'amour de lui vont de pair, et ne sont pas, pour ce qui touche Dieu, en opposition. Ils craignent de faire la moindre chose qui soit contraire à sa volonté, car lui peut détruire; cependant ils l'aiment avec tout ce qu'ils possèdent. Si nous nous maintenons dans la crainte de Dieu, nous ne craindrons pas les hommes; et maintenant cela est de la plus haute importance. wF 1/8/50

MERCREDI 6 JUIN

Qui peut trouver une femme vertueuse? ... Elle se lève tandis qu'il est encore nuit, elle donne la nourriture à sa maison et une part à ses servantes. — Prov. 31:10, 15, KJ.

L'organisation théocratique est une femme digne. Elle n'est pas coupable d'adultère avec le Diable et nous ne sommes pas des enfants illégitimes quand nous nous réclamons d'elle. Elle est théocratiquement soumise à son Epoux, le Dieu très-haut. Nous pouvons par conséquent lui faire confiance pour nous conduire dans les voies qui sont agréables à Jéhovah, le Donateur de la vie éternelle. Elle se préoccupe avec amour de Ses enfants, et elle veille bien à cela, utilisant tous ses moyens d'organisation et toutes ses forces pour leur bien-être. Elle affermit la stature et la force de ses fils et de ses filles en leur fournissant de la nourriture. Elle nourrit et fortifie pour le service tous ceux qui la servent, qu'ils soient ses enfants directs ou non. Outre la nourriture, elle veille aussi à l'habillement de ses enfants. Elle prépare des étoffes avec lesquelles elle les habille, afin qu'ils puissent être présentables, revêtus d'une identification chrétienne de laquelle ils n'ont aucune raison d'avoir honte, l'identité en tant que témoins de son Epoux. wF 15/3/51

JEUDI 7 JUIN

Car alors je donnerai aux peuples une langue pure, afin qu'ils puissent tous invoquer le nom de Jéhovah. — Soph. 3:9, AS.

Jéhovah a une langue aussi pure que la vérité. C'est la seule langue pure. C'est maintenant le moment de la parler. Apprise par les personnes de toutes nationalités, sa langue est une puissante force qui unit au sein d'un monde divisé et menacé par la guerre. Elle élimine l'erreur religieuse, la fausse adoration, et unit toutes les personnes qui l'emploient dans une pure adoration du vrai Dieu vivant. A une époque où les 2796 langues et dialectes connus dans le monde se dressent comme une grande barrière devant la compréhension mutuelle des peuples, et où des centaines de sectes plongent l'humanité dans la confusion et les préjugés en ce qui concerne la question vitale de l'adoration, Jéhovah Dieu donne aux nombreux peuples actuels une « langue pure ». Mais pourquoi apprendre cette langue? Parce que notre salut lors de la destruction, dépend de notre pure adoration et de notre service envers le Dieu très-haut. C'est la première condition de notre salut. C'est au bon moment que, dans sa miséricorde, Dieu nous donne la langue pure. wF 15/1/51

VENDREDI 8 JUIN

Les lèvres du juste nourrissent beaucoup d'hommes. — Prov. 10:21, Ostervald.

Vous qui êtes désignés serviteurs, suivez, dans votre conduite, l'exemple du Souverain Berger. Imitez ses apôtres! Montrez de bons exemples à vos frères, à la fois en paroles et en actions! Soyez fidèles, fermes, réguliers, calmes, sérieux, humbles, réfléchis, doux, pacifiques, honnêtes, dignes de confiance, sincères. Par-dessus tout, manifestez de l'amour. Avec amour et avec une grande miséricorde, avec sollicitude et longanimité, allez à la recherche des « autres brebis » du Seigneur qui se sont égarées, et quand vous les aurez trouvées, nourrissez-les. La nourriture est la chose importante, selon les paroles du sage: « Eloigne de moi la fausseté et la parole mensongère; ne me donne ni pauvreté, ni richesse, accorde-moi le pain (la nourriture, *KJ*) qui m'est nécessaire. » (Prov. 30:8) Cette nourriture nécessaire accordée par le bon et juste Berger est la Parole révélée par Dieu qui promet la vie éternelle à ceux qui en mangent. (Jean 6:68) Ne nourrissez pas seulement les « brebis » affamées spirituellement que vous trouvez dans le champ, mais vous qui êtes serviteurs, paissez aussi et prenez soin du troupeau dont vous faites partie. — Actes 20:28. wF 15/8/50

SAMEDI 9 JUIN

Et ils étendirent un manteau, sur lequel chacun jeta les anneaux de son butin ... Gédéon en fit un éphod, et il le plaça dans sa ville, à Ophra. — Juges 8:25-27.

Tous les fruits des victoires théocratiques devraient servir à la gloire de Jéhovah et non à l'exaltation d'un individu ou d'une organisation. La vérité proclamée contre les conducteurs de ce monde, les dépouille de leur prétention d'être les « autorités supérieures », titre dont ils se revêtent; elle les retire de leur position élevée, leur enlève le prestige et l'adoration dont ils jouissaient, et ils perdent les titres flatteurs qui les faisaient briller. Tous les trésors de service dont ils auraient pu profiter ne sont plus, car ils les ont employés pour leur propre gloire. Ces objets qui attirent l'attention ne sont pas destinés aux témoins proclamateurs de la vérité, mais sont rassemblés et offerts en l'honneur de Jéhovah. Au fur et à mesure que les hommes de bonne volonté apprennent la vérité, ils dépouillent les hommes qu'ils honoraient de leurs titres et de leurs ornements immérités, donnent toute louange à Jéhovah, et rendent à Dieu et à Christ ce qui leur est dû. wF 15/10/50

DIMANCHE 10 JUIN

Les paroles des sages sont comme des aiguillons; et, rassemblées en un recueil, elles sont comme des clous plantés, données par un seul maître. — Eccl. 12:13.

Dans les temps anciens, les aiguillons, longues perches ferrées, étaient utilisés pour faire avancer les bœufs dans la bonne direction. Les sages paroles de la Bible ou celles basées sur la Bible font avancer les véritables chrétiens dans le service du Royaume, ne leur permettant pas de rester en arrière, de reculer ou de s'égarer dans de faux chemins sans avoir un vif remords de conscience. L'exhortation scripturale est claire et aiguë. Les soixante-six livres de la Bible, inspirés par le seul Instructeur, Jéhovah Dieu, et compilés sous la direction de son esprit, contiennent des vérités claires qui

doivent être profondément ancrées dans notre esprit. Semblables à des clous enfoncés dans une planche, elles ne s'arracheront pas, mais on pourra s'y attacher avec confiance, les utilisant comme une ancre solide grâce à laquelle nous ne serons pas fouettés, poussés et agités par les vents mugissants de la propagande mondiale. Par conséquent, les auxiliaires bibliques auxquels on peut faire confiance, ne sont pas fatigants. Au lieu d'être une fatigue pour le corps, leurs conseils, s'ils sont pris en considération, rendront à la chair plus de fraîcheur qu'au premier âge. wF 15/5/50

LUNDI 11 JUIN

Nous regardons, non point aux choses visibles, mais à celles qui sont invisibles; car les choses visibles sont passagères, et les invisibles sont éternelles. — II Cor. 4: 18.

Les choses durables sont celles dans lesquelles nous devons placer nos efforts. Ces choses durables ne peuvent être que les intérêts théocratiques, l'œuvre de Dieu. Il nous est conseillé de ne pas placer toute notre énergie dans les entreprises de ce monde parce que ces choses sont vouées à la destruction lors de la proche bataille d'Armaguédon. Si nous leur consacrons tout notre temps, ce sera du temps perdu parce que de telles choses sont vouées à la destruction. Pire que cela, nous pouvons être détruits avec elles à Armaguédon pour ne pas avoir persévéré dans l'œuvre de Dieu, et ne pas l'avoir maintenue à la première place dans notre vie. Les assauts lancés contre ceux qui cherchent à faire l'œuvre de Dieu sont plus forts et plus violents qu'à n'importe quel autre moment de l'histoire. En face de tout cela, nous devons nous-mêmes rester fermes dans notre intégrité, sans jamais donner au Diable la moindre occasion de nous atteindre et de nous mettre hors du service chrétien, sans jamais permettre à ses forces de nous capturer et de nous entraîner dans les ténèbres de ce monde et dans sa perdition. wF 1/7/50

MARDI 12 JUIN

Je n'ai pas dissimulé ta bonté et ta vérité à la grande assemblée. — Ps. 40: 11, Cr.

Jéhovah Dieu savait ce dont le peuple avait besoin: il avait besoin de la vérité relative à lui-même et à son royaume de salut. Il avait besoin de ce message présenté sous une forme pure et non adultérée, sans embellissements mondains et sans être obscurci par la sagesse humaine. Jésus n'était pas instruit dans toute la sagesse de son temps, mais il possédait la vérité qui est la Parole de Dieu. Il savait que seule la vérité affranchirait le peuple et lui permettrait de prendre part à la louange de Dieu afin d'obtenir le salut. C'est de cette vérité de la Parole de Dieu qu'il avait rempli son cœur. Ainsi, Jésus ne pouvait s'abstenir de faire ce qu'il reconnaissait comme étant pour le plus grand bien de l'humanité et ce qui est plus important encore, pour la gloire éternelle de Dieu et la réhabilitation du nom de Jéhovah. Le désir de louer Dieu était en lui comme un feu dévorant et il ne pouvait rester inactif. Il n'essaya pas de contenir sa louange. Il « allait de ville en ville et de village en village, prêchant. » — Luc 8: 1. wF 15/7/50

MERCREDI 13 JUIN

Il nous est nécessaire d'accorder plus que l'attention ordinaire aux choses que nous avons entendues, afin que nous ne nous écartions jamais. — Héb. 2: 1, NW.

Nous ne pouvons jamais cesser de recevoir la connaissance de Dieu et de son Fils. Nous devons progresser vers la perfection. La connaissance que nous avons déjà acquise l'a été par l'étude du Livre de Dieu. Mais pour continuer dans la crainte et dans la connaissance de Dieu et de son Fils Jésus-Christ, nous devons persévérer dans l'étude de ce Livre, avec l'aide de tous les fidèles auxiliaires auxquels a pourvu le Père céleste par son organisation théocratique. Nous vivons dans les temps les plus périlleux, et la vie aujourd'hui est un grand problème. Nous devons continuer à étudier la Parole de Dieu afin d'apprendre à vivre une vie juste et de faire preuve d'un amour pieux. Le monde nouveau est encore une espérance, mais ce vieux monde est une réalité. Nous devons encore lui faire face et cela nous crée des difficultés. Nous devons les surmonter sans compromettre la cause de Dieu. Nous devons donc savoir comment aborder ces difficultés et cela exige la connaissance immédiatement. D'où la nécessité pour nous de continuer à étudier la Bible pour être trouvé digne de la vie. wF 1/1/51

JEUDI 14 JUIN

Dès ton enfance, tu connais les saintes lettres, qui peuvent te rendre sage à salut par la foi en Jésus-Christ. — II Tim. 3: 15.

Si vous avez des enfants, aidez-les à avoir et à garder le désir de servir leur Créateur. Donnez-leur la possibilité de répondre à l'appel pour les proclamateurs du Royaume. Beaucoup y répondront s'ils sont enseignés convenablement à la maison, s'ils sont régulièrement amenés aux études dans la Salle du Royaume, et si régulièrement ils prennent part avec vous au service dans le champ. En agissant ainsi, ils ne feront pas partie de la marée montante d'enfants délinquants de ce monde, mais contribueront à l'accroissement continuel du Royaume. Du point de vue de l'enfant, son jeune esprit sera capable de voir la différence entre les niveaux de ce monde et ceux du monde nouveau, même en ce qui concerne les enfants de son âge. L'amour de Dieu et la foi dans ses promesses seront la force puissante qui le fera répondre à l'appel pour être proclamateur du Royaume, oui, pour être pionnier de vacances. Durant l'été 1950, rien qu'aux Etats-Unis, 858 enfants s'alignèrent dans les rangs des pionniers de vacances. wF 15/6/50

VENDREDI 15 JUIN

Vous compterez cinquante jours jusqu'au lendemain du septième sabbat; et vous présenterez une nouvelle offrande à l'Eternel. Vous apporterez de vos demeures deux pains pour en faire une offrande balancée. — Lév. 23: 16, 17, Sy.

Christ le Seigneur fut cloué au bois le 14ème jour du mois de Nisan (le jour où l'agneau pascal était tué) et fut ressuscité le troisième jour, ou le 16 Nisan, jour où le grand prêtre offrait les prémices de la récolte d'orge. Cinquante jours plus tard, à la Pentecôte, Christ Jésus commença à offrir à Dieu les membres de son corps, qui participent avec lui à la justification de Dieu. Trois ans et demi plus tard, lors de la conversion du premier des Gentils incirconcis, dans la maison de Corneille, l'effusion du saint esprit qui fut manifesté à la Pentecôte quand l'appel céleste fut ouvert aux Juifs, s'étendit aux Gentils. Nous nous rappelons que les pains balancés de côté et d'autre étaient faits des prémices de la récolte de blé, et cuits avec du levain et qu'il y en avait deux. Cela montrait que les appelés devaient être d'entre les Juifs et les Gentils, qu'ils n'étaient pas justes en eux-mêmes, mais qu'ils avaient besoin de la justice de Christ pour les rendre acceptables. wF 1/11/50

PÉRIODE DE TÉMOIGNAGE « LA LANGUE PURE »

Afin de permettre à beaucoup de personnes de connaître la langue pure de la vérité de Dieu, le mois de juin a été désigné comme Période de témoignage « La langue pure ». Soph. 3: 9, *AS*) Aidez aussi d'autres à la connaître en leur offrant le livre « *La vérité vous affranchira* » avec une brochure de 32 pages moyennant une contribution de 1 fr. 50. En France et en Belgique l'offre consistera dans le livre « *Le Royaume s'est approché* » avec une brochure de 32 pages moyennant une contribution de 125 francs en France et 20 francs en Belgique. Veuillez nous faire parvenir un rapport de votre activité.

CORRECTION

Dans notre numéro du 15 avril à la page 121, paragraphe 23, la phrase commençant « A ce moment-là... dans ,le système de choses à venir' dans lequel seront... » devrait être rectifiée comme suit: « ... dans ,les systèmes de choses à venir' dans lesquelles seront... »

ETUDES DE « LA TOUR DE GARDE »

Semaine du 24 juin: Pourquoi les témoins de Jéhovah ne sont pas des pacifistes, §§ 1–20 et Pacifisme et objection de conscience — Y a-t-il une différence? §§ 1–5

Semaine du 1er juillet: Pacifisme et objection de conscience — Y a-t-il une différence? §§ 6–25